

Rapporteuse générale en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Mireille MASSOT

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2023 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Complémentaire du rapport financier, le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) permet de suivre :

- la situation de la collectivité en matière de développement durable, avec un bilan qui porte à la fois sur son fonctionnement et sur ses politiques. Ces informations sont particulièrement concentrées dans les « Rapports de transitions » présentés pour chaque mission ;
- la mise en œuvre des actions votées au budget 2023 via un « Rapport d'analyse par programme » (RAP), construit en miroir du Budget primitif (BP) ;
- la mise en œuvre de politiques transversales au cours de l'année, grâce à quatre rapports transversaux portant sur les langues, la mer, la santé et la jeunesse.

Comme l'an dernier, le Rapport intègre aussi des éclairages issus des travaux du CESER.

Après des évolutions importantes l'année dernière, ce rapport s'inscrit dans la continuité du précédent. Quelques évolutions peuvent toutefois être signalées :

- il est dorénavant structuré suivant la nouvelle Nomenclature stratégique par programme, utilisée pour le budget depuis 2023 ;
- les RAP passent de deux pages à une ;
- le rapport transversal mer est désormais organisé suivant les axes de la politique maritime ;
- les rapports transversaux sur les langues et sur la mer voient leur présentation considérablement étoffée.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER est très attaché au Rapport d'activité et de développement durable, dont il a salué les évolutions, année après année (voir pour exemple [l'avis sur le RADD 2022](#)). C'est pourquoi il l'analyse chaque année en détail, mobilisant pour cela l'ensemble de ses commissions (voir plus bas).

2.1. Le RADD comme rendu-compte de l'action régionale

Le RADD constitue **un complément essentiel au rapport financier**. Il est en effet rédigé de manière facilement abordable, avec une présentation qui rend possible différents niveaux de lecture : par ordre chronologique avec les actions phares, par missions (sous l'angle du développement durable) ou encore par programme, avec en outre des approches territorialisées ou des regards transversaux (lisibles dans les 4 rapports du volume 2, mais aussi dans les zooms « politique de la ville », par exemple). De ce point de vue, le document **permet d'acquérir une vision très large de l'action régionale**.

En revanche, le CESER continue de préconiser **un renforcement du contenu évaluatif du RADD**. Ainsi, les analyses par programme demeurent aussi intéressantes pour le suivi des politiques régionales que frustrantes, par manque d'indicateurs et d'informations. Ainsi, les réalisations de certains sous-objectifs ne sont pas du tout abordées et les taux de réalisation trop peu souvent commentés. Le passage de deux pages à une seule semble de nature à accentuer cette limite.

Sur ce terrain, le rapport évolue peu, mais ce n'est que partie remise. Le Conseil régional a en effet engagé une analyse systématique de chaque programme, qui conduit à redéfinir à la fois ses objectifs et les indicateurs de suivi.

Les prochaines évolutions majeures du RADD sont donc conditionnées à la finalisation de cette démarche. Dès lors que cette nouvelle approche des programmes sera intégrée au BP, le CESER se rendra disponible pour réfléchir à ses implications pour le RADD.

En attendant, il propose d'ores et déjà quelques **pistes d'amélioration de ces RAP** :

- les RAP seraient plus éclairants s'ils apportaient des informations sur chacun des objectifs et sous-objectifs du programme, plutôt que de mettre en avant les « principales réalisations de l'année » ;
- l'utilisation d'indicateurs permettant de suivre l'avancement de politiques pour lesquelles les objectifs et les financements sont pluriannuels est particulièrement intéressante (on pensera par exemple au programme 403 sur la contractualisation avec les territoires) ;
- un effort a visiblement été fourni pour réduire les redondances entre les actions phares et les RAP. Le CESER le salue et appelle à prolonger cette dynamique, qui permettra de laisser de la place à de nouveaux indicateurs.

Pour dépasser ces analyses par programmes, le Conseil régional a pris l'habitude de proposer des **rapports transversaux**. Ceux-ci ont encore gagné en qualité cette année, en particulier le **rapport transversal mer**. Ce document est pour la première fois organisé suivant les axes de la politique régionale, tel que préconisé par le CESER. Le rapport transversal sur les langues de Bretagne a lui aussi été étoffé. Il propose désormais de nombreux indicateurs bien renseignés, ce qui permet un rendu-compte de grande qualité.

Alors qu'ils représentent désormais un volume – et donc un travail – conséquents, ne serait-il pas intéressant et utile de **ré-interroger régulièrement le choix des thématiques de ces rapports transversaux** ? Toutes les thématiques choisies présentent-elles toujours un caractère de transversalité marquée ? D'autres sujets ne mériteraient-ils pas des rapports transversaux ? Le CESER apprécierait par exemple la mise en œuvre d'un rapport transversal sur la biodiversité, seule manière de suivre effectivement les actions de la collectivité en la matière.

Dans un tout autre registre, le CESER trouverait intéressant de réfléchir à l'opportunité d'un rapport transversal sur la mise en œuvre des fonds européens. Celle-ci est certes bien présente dans le RADD, mais avec la seule approche financière, qui rend finalement assez peu compte de ses réalisations et encore moins de ses imbrications et complémentarités avec les politiques régionales.

Autre axe d'amélioration : **mettre en lumière l'effet levier de l'action régionale**, avec une réflexion sur :

- des indicateurs dédiés, notamment dans les RAP ;
- les chiffres clés, qui sont intéressants mais qui gagneraient à être mis en regard de la capacité d'action du Conseil régional (et de ses partenaires, le cas échéant) ;
- les partenariats. Ceux-ci représentent à la fois une nécessité (du fait de l'imbrication des compétences), une force (le Conseil régional faisant régulièrement la preuve de sa capacité à susciter des partenariats très larges, au service de politiques ambitieuses)... et parfois une faiblesse (en termes d'efficacité et de lisibilité de l'action). Quoi qu'il en soit, dans de nombreux domaines, il est difficile de se faire une opinion juste de la politique régionale sans la replacer dans ce contexte partenarial. De ce point de vue, le CESER regrette que les graphiques dédiés à ce sujet aient disparu du RADD cette année. Il considère en revanche que les quelques données de suivis de l'action de BCI, BDI et du CRT apparaissent bien choisies et donc éclairantes.

2.2. Le RADD comme rapport de situation en matière de développement durable

Le CESER a noté que le RADD 2022 évoluait vers un rapport de situation en matière de développement durable. Cette année, la méthode d'élaboration et la présentation restent identiques. Ainsi, comme l'année dernière, **la référence aux Objectifs de développement durable permet d'éclairer sur le sens de l'action**, à l'échelle des missions et à celle des programmes. Ces objectifs nous donnent en effet la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et la justice.

Nous notons toutefois que ce rapport fait en réalité référence à différentes notions :

- le « développement durable », notion ici illustrée par l'utilisation des 17 objectifs définis par l'ONU ;
- les « transitions », avec des « rapports de transitions » pour chaque mission, mais aussi une utilisation très fréquente du terme. Le document gagnerait probablement en clarté si ce terme pouvait être mieux qualifié, en fonction du sens qu'il recouvre dans chaque contexte.

Le CESER suggère donc de **rappeler les objectifs et les cibles poursuivis par le Conseil régional en matière de transitions et/ou de développement durable.**

Il rappelle ici qu'[il a lui-même travaillé sur la notion de développement durable](#), ainsi que [sur une méthode permettant de définir des indicateurs de bien-être](#).

Le Conseil régional a, de son côté, défini un ensemble d'objectifs et d'indicateurs dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il a aussi **précisé son approche des transitions dans la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES).** A ce sujet, il est intéressant de se souvenir que le Président du Conseil régional écrivait « *On souligne ici le positionnement au premier rang de nos préoccupations des transitions environnementales. On souligne l'importance de l'enjeu de la production et de la création de valeurs dans un esprit de souveraineté nationale et européenne. On insiste enfin sur le lien profond entre ces défis et l'urgence de conforter la cohésion sociale* ».

Cette recherche d'équilibre entre les enjeux sociaux et environnementaux est essentielle aux yeux du CESER. Transparaît-elle suffisamment dans le RADD ? Et peut-on dire que ce RADD témoigne d'une prise en compte croissante de ces enjeux, année après année ?

Sur la prise en compte des enjeux environnementaux, le rapport fait état :

- de **nombreuses actions phares**, dans toutes les missions ;
- de l'adoption de **nouvelles stratégies et feuilles de route** faisant la part belle à cet enjeu telles la SRTES, la Convention d'accompagnement du secteur culturel, la Feuille de route Nautisme – cap sur une filière coordonnée, écologique et sociale... ;
- d'une **multitude de mentions d'éco-socio-conditionnalités** (protocole avec le Comité académique de l'enseignement catholique, questionnaire « transitions » de la politique culturelle, conditions applicables au dispositif « Bien-vivre partout en Bretagne », mise en place d'Agri Invest à la place du Plan de compétitivité des exploitations agricoles, etc.) ou d'**incitations** (axe dédié dans Karta, incitations faites aux organismes de formation, accompagnement des démarches RSE des clubs sportifs, des entreprises ou des Destinations touristiques, etc.). L'impression générale est celle d'une meilleure intégration de ces enjeux année après année ;
- de **plusieurs dispositifs nouveaux**, spécifiquement axés sur les transitions, à l'image du budget participatif des lycées ou de l'aide Inno Expé Sobriété destinées aux entreprises. Ils rejoignent d'autres dispositifs, comme les Mesures agro-environnementales et climatiques. Certains sont très sollicités, d'autres le sont encore peu. Le CESER suggère donc au Conseil régional d'ouvrir une réflexion d'ensemble sur ces aides, portant sur leur territorialisation, leurs impacts pour les bénéficiaires (dans quelle mesure ont-elles permis d'engager des dynamiques nouvelles ? D'accélérer des projets existants ?) ainsi que sur leurs conditions de réussite ;
- d'une **forte exigence dans le fonctionnement** interne de la collectivité (via la politique d'achats responsables, le développement d'énergies renouvelables sur le patrimoine de la Région, l'attention portée à la santé environnementale et à la gestion des déchets lors de la conception du Lycée Mona Ozouf, l'éco-conception des supports de communication, sans oublier bien sûr l'évaluation environnementale du budget) ;
- des **données du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)**, qui sont intéressantes en soi mais qu'il serait utile d'accompagner de commentaires sur les marges de manœuvre de la collectivité ;
- de **pistes de réflexion originales**, comme par exemple l'idée que l'on pourrait s'inspirer des données collectées par l'inventaire du patrimoine pour réfléchir à l'adaptation des bâtiments au changement climatique.

Concernant la **prise en compte des enjeux de cohésion sociale**, outre les politiques qui sont par nature tournées vers cet enjeu (comme la formation des demandeur·euses d'emploi), le RADD fait référence à :

- **de nombreuses actions, visibles dans toutes les missions ou presque, qui témoignent d'une attention aux publics rencontrant des difficultés particulières** : recherche de solutions pour lever les freins à l'accès à la formation, tarification solidaire dans les lycées, aides aux étudiants (pour la santé et l'alimentation), actions en faveur de l'égalité femmes hommes, structuration de l'offre de médiation numérique en lien avec les centres sociaux... ;
- l'adoption de **nouvelles stratégies et feuilles de route** faisant la part belle à cet enjeu : Plan de refus de la misère et Feuille de route habitat ;
- une **recherche d'équilibre territorial** dans de nombreuses politiques, dont témoignent bien les zooms « politique de la Ville » ainsi que les cartes proposées dans les « rapports de transition ». Le CESER considère ainsi qu'il n'y a pas de territoire laissé pour compte par la politique régionale. Si cette approche cartographique constitue l'une des plus-values majeures des « rapports de transitions », il serait intéressant de l'enrichir encore par des commentaires, afin de mettre en avant :
 - les leviers qui ont été activés pour aboutir à une répartition équilibrée de certains dispositifs ;
 - les marges de manœuvre mobilisables pour renforcer encore la territorialisation, là où le Conseil régional le juge souhaitable.

Ainsi, le RADD donne **l'impression d'une prise en compte croissante des enjeux de cohésion sociale** comme des enjeux environnementaux... tout en restant construit de manière pointilliste, qui rend quasi-**impossible la conduite d'une analyse systématique de ces éléments d'information très riches mais disparates**, et plus encore la mesure de leurs évolutions dans le temps.

La question des éco-socio-conditionnalités illustre bien ce constat. Celles-ci sont de plus en plus présentes dans le rapport, signe qu'elles se diffusent dans la collectivité, ce que le CESER salue. Néanmoins, **le CESER souhaite désormais que le Conseil régional propose un éclairage d'ensemble sur ces éco-socio-conditionnalités**, pour :

- donner une vision d'ensemble des critères pris en compte dans toutes les politiques. Dans certains cas, le CESER ne dispose d'aucune indication sur les critères (pour les aides au cinéma, pour l'accès aux fonds d'investissements soutenus par la Région...). Dans d'autres cas, le rapport évoque les aspects écologiques des conditionnalités, mais ne les détaille pas, tandis qu'il n'explique pas du tout les critères sociaux (voir l'exemple de la convention avec le CAEC) ;
- permettre l'ouverture d'une réflexion sur la cohérence et à la complémentarité des critères retenus dans différentes politiques.

Autre illustration : **les rapports de transition, que le CESER juge très intéressants, ne sont pas totalement harmonisés**. Ainsi, celui de la mission 6, justement centrée sur ces enjeux, est le moins développé. Dans la mission 5, les temps forts et les actions phares sont largement centrées sur les questions portuaires et maritimes au détriment de la politique de développement économique (laquelle est toutefois bien présente au travers des cartes).

Le CESER considère également qu'il demeure **difficile d'interpréter les roues des ODD**, pour plusieurs raisons :

- le RADD n'explique pas quels débats méthodologiques ont permis de déterminer si une action contribue à un ODD et dans quelle mesure ;
- les roues de différentes missions, en apparence identiques, peuvent en réalité renvoyer à des politiques dont l'impact est sans commune mesure, en fonction de leur nature, du budget qui leur est alloué ou de la part que représente les actions tagguées « ODD » dans ce budget ;
- pour cette même raison, il est très difficile de juger de la progression d'une année sur l'autre ;
- cette présentation **met en exergue les contributions positives** aux ODD, mais **tait leur éventuelle contribution négative**, contrairement à la méthode du budget vert. L'impression fournie au lecteur est donc très différente. A titre d'exemple, la roue des ODD fait apparaître une mission 5 particulièrement vertueuse, en ce qu'elle contribue à tous les ODD, tandis que l'évaluation environnementale (dans le budget 2024) montre que seules 5,6% ont un impact positif avéré sur le climat (ce qui n'empêche pas les autres d'avoir des impacts sur d'autres objectifs).

Au final, les roues des ODD n'auraient-elles pas vocation à être utilisées en interne, pour aider les services à se situer par rapport à des grands objectifs, plutôt que dans ce rendu-compte ?

Pour ce qui est de **l'intérêt porté à la « souveraineté »**, clairement affiché dans la SRTES, il apparaît encore peu visible dans les réalisations de l'année 2023.

Enfin, le CESER constate qu'un enjeu constitue **un angle mort de ce rendu-compte : la question de la participation citoyenne**. Pour 2023, les seules expériences visibles concernent la jeunesse : Budget participatif des lycées et Conseil régional des jeunes, lycéen·nes et apprenti·es. Saisi sur le sujet, le CESER a fait [des propositions](#) à l'attention du Conseil régional, mais aussi concernant son propre fonctionnement. Aussi, le CESER considère qu'il serait utile que les prochains RADD permettent de suivre les réalisations en la matière.

En conclusion, le CESER souligne et apprécie l'énorme travail de rendu-compte que constitue ce RADD, qui donne une vision très large des objectifs et des réalisations du Conseil régional.

Il appelle toutefois à un renforcement de sa dimension évaluative, tant dans le suivi des réalisations que dans l'analyse qualitative de la situation de la collectivité en matière de développement durable. Il appelle une nouvelle fois (voir son [avis sur le RADD 2020](#)) à **une réflexion sur l'articulation entre les différents outils que constituent le RADD, l'évaluation environnementale du budget, le Rapport égalité femmes-hommes et le Bilan des émissions de gaz à effet de serre**. Il continuera de prendre toute sa part à ces travaux.

SOMMAIRE

Rapports des commissions sur le RAP : pages 6 à 41

Rapport transversal Langues de Bretagne : pages 42 à 45

Rapport Jeunesse : pages 46 à 49

Rapport transversal Santé : pages 50 à 53

Rapport transversal Mer : pages 54 à 55

1 - Vie lycéenne et vie étudiante

101 - Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

Sur proposition de Manuel DE LIMA, Laurent FONTENELLE et Aude POCHON
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Hormis une relative stabilité des réalisations de l'axe « Egalité fille garçon et lutte contre les discriminations », le CESER souligne la hausse des réalisations des 4 autres axes.

Il note positivement l'engagement du Conseil régional pour l'axe « développement durable » afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique. Il s'agit d'un thème transversal qui permet aux lycéens de appliquer cette notion à travers les autres axes du dispositif et d'en appréhender l'importance.

Suivant [son avis sur le RADD 2020](#), le CESER réitère son souhait d'un indicateur relatif au nombre de projets Karta retenus par rapport au nombre de projets soumis et une information sur les types de refus.

Le CESER se félicite :

- de la politique du Conseil régional en faveur de la jeunesse à travers l'expérimentation du budget participatif et du Conseil régional des jeunes lycéens et apprentis (CRJA) ;
- de la poursuite de la valorisation des filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée). Il aimerait néanmoins savoir combien de lycées n'ont pas encore effectué la démarche ;
- des efforts du Conseil régional pour développer la mobilité des apprenant-es. Il note une hausse graduelle des différents bénéficiaires après la baisse brutale de 2020-2021.

Le CESER prend acte de la décision du Conseil régional de généraliser les ressources pédagogiques numériques gratuites à l'ensemble des lycées généraux et technologiques. Néanmoins il s'interroge sur l'accompagnement des familles pour l'accès aux ressources numériques et sur une possible inégalité de coût entre les lycées qui choisiront également des manuels papiers.

Le CESER se félicite du soutien du Conseil régional aux familles pour l'acquisition de matériels professionnels.

102 - Patrimoine bâti des lycées publics

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Avec près de 126 M€ de crédits mandatés (en fonctionnement et en investissement), le niveau des dépenses du programme 102 en 2023 reste à un niveau élevé, bien que moindre qu'en 2022 (-7 M€).

L'investissement réalisé (près de 121 M€) représente 95 % de la dépense et est au-delà du montant annuel programmé dans le cadre du Plan d'actions 2022-2024 (enveloppe pluriannuelle prévue de 330 M€). A noter aussi que le montant indiqué dans le document pour l'AP affectée sur 2022 et 2023 cumulés (226,87 M€) est également au-delà du montant cumulé des AP affichées aux BP pour ces deux années.

Le taux de réalisation en fonctionnement est meilleur qu'en 2022 (86 % contre 81 %), au-delà du crédit affiché au BP 2023 (4,75 M€). Il est en revanche plus faible en investissement en comparaison de 2022 (80,6 % contre 90 %). Tout cela atteste en tous cas de la poursuite à un haut niveau des opérations sur le bâti.

Le CESER observe que la part des crédits consacrés aux restructurations (26 % contre 20 % en 2022) est remontée à un niveau proche de celui de 2021 (28 %), la part des dépenses consacrées à des constructions nouvelles étant réduite avec la livraison du lycée Mona Ozouf à Ploërmel.

Le CESER aurait apprécié davantage d'informations sur les travaux concernant l'accessibilité des bâtiments. Il rappelle son inquiétude quant à la tenue des objectifs de l'Agenda d'accessibilité Ad'AP.

Le CESER souligne le niveau de mobilisation pour assurer la continuité du service public suite à la tempête CIARAN.

Il note que les indicateurs ayant évolué dans leur présentation comme dans leur contenu la comparaison avec les années précédentes s'avère difficile. Il n'y a, par exemple, aucun indicateur d'accessibilité, ni en matière d'adaptation des locaux aux exigences sanitaires.

En ce qui concerne l'indicateur n°1 [II-1] (mise en sûreté), si le CESER note une évolution dans le nombre de lycées équipés et sécurisés de manière satisfaisante, il pointe la nécessité d'aller plus avant sur ce point.

Enfin s'agissant de l'indicateur n°2 [II-2] (maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées), le CESER note une progression significative sur les indicateurs d'audits énergétiques et de puissance photovoltaïque. Concernant ce dernier, il estimerait plus pertinent un indicateur du nombre d'établissements équipés et du niveau d'autonomie énergétique atteint. Il rappelle à ce titre l'objectif affiché de plus de 30 % des besoins électriques couverts à l'horizon 2027.

103 - Accompagnement des investissements immobiliers des établissements privés

Sur proposition de Laetitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER note la hausse très significative des crédits consacrés aux opérations dédiées à la maîtrise des consommations énergétiques, qui sont passés de 596 k€ en 2022 à 3 789 k€ en 2023.

Il note l'amélioration de la visibilité des types de projets. Il espère que l'instauration d'un délai de 24 mois ne sera pas bloquant pour des projets utiles à plus long terme et il sera attentif à ce point en vue des prochains avis qu'il devra émettre sur ce programme.

Au vu des bons résultats obtenus, le CESER préconise que le Conseil régional poursuive ses aides en matière de rénovation énergétique pour atteindre la sobriété énergétique issue de la loi Élan. La rénovation énergétique est très importante et le CESER rappelle qu'il est aussi important de continuer à travailler sur l'accessibilité des bâtiments.

104 - Equipements des lycées publics

Sur proposition de Jean-François ESNEÉ et Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Les dépenses en fonctionnement et en investissement de ce programme en 2023 sont d'un niveau comparable à 2022 avec 7,646 M€ en 2023 contre 7,681 M€ en 2022. Les crédits en investissement ont été affectés à 100 % et le taux de réalisation est de plus de 90 %, soit là aussi un niveau comparable aux années précédentes.

S'agissant plus précisément des réalisations de l'année 2023 en termes d'actions, les dépenses sont globalement en conformité avec la répartition affichée dans le BP 2023.

Les indicateurs présentés n'appellent pas de remarques particulières si ce n'est un questionnement sur la baisse des financements relatifs aux équipements spécifiques des formations professionnelles.

105 - Accompagnement des équipements dans les établissements privés

Sur proposition de Laetitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Les indicateurs présentés n'appellent pas de remarque particulière. Le CESER note la volonté de maintenir un équilibre entre les différents réseaux et notamment dans la voie professionnelle permettant aux jeunes d'avoir des équipements de qualité pour leur formation et cela y compris dans le cas des ouvertures de formations nouvelles.

Le CESER souhaiterait savoir s'il existe des indicateurs relatifs au raccordement des établissements privés (informations par établissement, dates du raccordement, etc.).

106 - Numérique éducatif

Sur proposition de Hervé SALIOU et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Concernant le financement de l'ENT et ses évolutions, une convention 2022-2023 de 270 k€ annuels est en place avec l'Etat. Une renégociation a eu lieu en 2023 afin que ce partenariat se poursuive avec des évolutions à définir dans le cadre d'une nouvelle convention. Le CESER note l'absence d'informations quant au montant négocié au titre de la nouvelle convention (qui doit prendre effet en 2024).

Le renouvellement et le maintien à niveau du parc informatique et des périphériques mobilisent environ 4 M€ par an. Le CESER note que si des dépenses exceptionnelles majeures liées à la convention hybridation signée avec l'Etat (1,94 M€) ou liées à l'ouverture du lycée Mona Ozouf à Ploërmel sont précisées, les autres dépenses liées au déploiement des ordinateurs ne sont pas chiffrées, dans un contexte où le nombre d'ordinateurs mis à disposition est en baisse de 8,6 % sur les deux dernières années, malgré le contexte du Plan de relance (Contrat de Plan État-Région de 970 k€ pour la Bretagne) autorisant la mise à disposition et l'installation progressive des nouveaux équipements en 2023.

Enfin, le CESER note l'absence d'informations qui permettraient d'évaluer la mise en œuvre d'une politique numérique plus responsable, telle que la prolongation de la durée de vie des postes, le respect de critères et labels environnementaux ou encore l'acquisition de matériels issus du réemploi, pourtant poursuivie pour la campagne d'équipements 2023.

107 - Fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Laurent FONTENELLE et Françoise FROMAGEAU
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER regrette l'absence des tableaux des indicateurs n°1 (Evolution des dotations de fonctionnement) et n°2 (Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs) qui permettent une vision synthétique des évolutions. Il souligne positivement le maintien du montant de la DGF et de la dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs par rapport à 2022.

Il approuve l'évolution de la DGF autour de 5 orientations : la prise en charge à 100 % des charges de viabilisation, la mobilisation des recettes du SHR pour le bien manger, les dépenses obligatoires du bâti, le critère de péréquation pour les établissements et l'intégration d'un critère en matière de consommation d'énergies, d'eau et du bien manger.

Le CESER salue la volonté du Conseil régional de maintenir la qualité de la restauration malgré la hausse des coûts de l'énergie. Il comprend la nécessité d'une révision du tarif pivot à 3 euros sans modification de la grille tarifaire afin d'épargner les familles. Par ailleurs, il se félicite de l'évolution positive en 2024 des achats de denrées de qualité et bio.

108 - Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Laetitia BOUVIER et Virginie TEXIER
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Les indicateurs présentés n'appellent pas de remarque particulière.

Le CESER relève seulement qu'une aide concernant le complément « énergies » a été exceptionnellement allouée.

109 - Enseignement supérieur et vie étudiante

Sur proposition de Clémence GAIGNEUX et Pascal OLIVARD
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER constate que le budget du programme 109 se maintient à un niveau stable, ce qui témoigne d'un engagement du Conseil régional envers les jeunes et les étudiant·es, une priorité essentielle pour le développement de la région. Il se félicite également du taux de réalisation des dépenses qui atteint 90,4 % en fonctionnement et 98,1 % en investissement.

Cependant, le CESER note que le bilan présenté reste assez synthétique et ne détaille pas d'éventuelles initiatives qui ont été soutenues pour aider les étudiant·es. Il serait bénéfique d'inclure des exemples concrets de projets ou d'actions qui ont eu un impact positif sur la vie des jeunes dans la région et sur l'environnement d'apprentissage.

Le CESER continuera également d'être attentif aux bilans des Rendez-vous de la vie étudiante, qui sont essentiels pour ajuster et améliorer continuellement les politiques et les actions en faveur de la vie étudiante.

Tout en saluant les efforts et les résultats du Conseil régional, le CESER encourage à une communication plus détaillée des réalisations afin de mieux illustrer l'impact des actions entreprises.

2 - Emploi, formation et orientation professionnelles

201 - Orientation et information sur les métiers

Sur proposition de Frédéric LE GOUIL, Pascal OLIVARD et Daniel TUNIER
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Avec un peu plus de 4,4 M€ de crédits mandatés uniquement en fonctionnement, le niveau des dépenses du programme 201 en 2023 reste à un niveau élevé au regard de la part peu importante que représente ce programme dans la mission 2. Il est en légère augmentation par rapport à 2022 avec une hausse de 300 k€. Il faut noter que le taux de réalisation en fonctionnement est largement plus élevé qu'en 2022 (91 % au lieu de 72 %). Cependant le taux d'affectation est nettement moins élevé qu'en 2022 puisqu'il passe de 100 % à 75,2 %.

Le CESER aurait souhaité trouver dans le RAP des informations plus détaillées sur les raisons du report du Campus des métiers et des qualifications de la filière alimentaire.

Il s'étonne des modifications apportées, entre 2022 et 2023, aux actions dans les trois objectifs du programme. Ainsi, concernant l'objectif 2, une seule action est proposée qui réside dans le pilotage de l'élaboration du CPRDFOP. Le CESER s'interroge sur la disparition des deux autres actions qui étaient indiquées dans le RAP 2022 (programme 301), et cela alors qu'elles font toujours pleinement partie des attributions de ce programme. Sur l'objectif 3, il aurait souhaité quelques données chiffrées ainsi qu'une présentation des actions mises en place en 2023 concernant le plan de lutte contre le décrochage scolaire qui se trouve dans le Rapport transversal Jeunesse.

Le CESER note que les indicateurs ayant évolué dans leur présentation et leur contenu, ceci ne permet plus de dresser un comparatif avec les années précédentes. Il déplore surtout l'absence de données chiffrées qui auraient permis de se faire une idée plus précise des réalisations de l'année 2023.

Toutefois il remarque que ces réalisations restent importantes et répondent aux cadres de la SRTES et surtout du CPRDFOP.

202 - Apprentissage

Sur proposition de Marie-Catherine MOUCHOT et Philippe PICHON
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER note positivement que le Conseil régional a respecté les engagements pris pour accompagner le développement de l'apprentissage dans le cadre des différentes actions réalisées en 2023.

Il apprécie l'accompagnement de projets immatériels pour permettre une amélioration qualitative de la formation (transformation des pratiques de formation pour la qualité des parcours – 11 CFA – 8 400 apprenti-es), une meilleure prévention des risques de rupture par le positionnement et l'accompagnement (9 CFA – 8 500 apprenti-es), et l'accompagnement des apprenti-es porteur-es de troubles DYS (17 CFA ciblant 2 000 apprenti-es).

Le CESER s'interroge cependant sur l'origine de la consommation partielle du budget alloué à l'investissement des CFA bretons en 2023 (5,7 M€ sur 10,9 M€), soit un taux de réalisation de 52 %. Quant à la consommation du budget alloué au fonctionnement, elle n'est que de 14 % (0,4 M€ sur 3 M€).

Enfin, il relève que le RAP 2023 ne permet toujours pas de distinguer la quote-part dédiée à l'apprentissage dans les actions déployées en matière d'information sur les métiers et les formations, dont la responsabilité incombe au Conseil régional.

203 - Formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Françoise FROMAGEAU, Frédéric LE GOUIL et Arnaud PESSON
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Avec un peu plus de 68 M€ de crédits mandatés en fonctionnement et en investissement, le niveau des dépenses du programme 203 reste à un niveau élevé. Il est en augmentation par rapport à 2022 avec une hausse d'un peu plus de 3,6 M€. Le CESER note que le taux de réalisation total reste le même que l'année précédente, mais aussi que si les fonds votés pour le fonctionnement ont été complètement utilisés, le taux de réalisation pour les fonds d'investissement reste très faible, bien qu'il soit en progression par rapport à 2022, et cela malgré un taux d'affectation de 100 %.

Le CESER prend note de la volonté du Conseil régional de répondre aux besoins des territoires et de faire face aux difficultés de formations et de recrutement dans des secteurs en tension. Cette volonté se matérialise par la création de nouveaux instituts et l'ouverture d'une nouvelle formation. Le CESER souhaiterait avoir des informations sur la perspective du développement de l'offre de formation paramédicale sur les années à venir jusqu'en 2028 ainsi que sur le pilotage du recensement des besoins. Il trouverait également pertinent d'avoir un focus sur le déroulé des études et le taux de diplômés obtenus.

Le CESER remarque que le RAP du programme 203 ne fait pas mention des formations en alternance. Il souhaiterait avoir des éléments chiffrés sur le développement de celles-ci dans les différents domaines du sanitaire et du social : nombre d'alternant·es, répartition femmes-hommes, projet(s) d'ouverture...

Il s'interroge par ailleurs sur le projet immobilier dans le secteur Dinan-Saint Malo. En effet, le budget de 3 M€ initialement prévu a nécessité un abondement de 1,9 M€, soit une augmentation de plus de 60 %. De plus, les travaux ne semblent toujours pas avoir commencé alors que la rentrée est prévue pour septembre 2025. Le CESER aurait souhaité avoir des explications et il restera vigilant sur le suivi de ce chantier.

Par ailleurs, il note avec intérêt la hausse du nombre de bourses accordées ainsi que celle des montants. Cette politique volontariste du Conseil régional permet de mieux sécuriser le parcours des apprenant·es.

204 - Projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de Jean-François ESNÉE et Yannick SAUVÉE
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER constate grâce à l'indicateur n°1 que le nombre de bénéficiaires de QUALIF Emploi individuel est assez stable en 2023 par rapport à l'année précédente.

Il ne peut qu'apprécier l'évolution de l'aide au permis de conduire qui a connu une forte augmentation, passant de 350 bénéficiaires en 2022 à 695 en 2023.

Quant à l'accompagnement à la qualification, le nombre est lui aussi en augmentation, passant de 744 bénéficiaires en 2022 à 904 en 2023, ce qui permet de retrouver le niveau de 2021.

Pour ce qui est de la contribution à la formation des actifs, l'année 2023 a été marquée par un infléchissement.

Le CESER réitère sa demande qui consiste à connaître l'usage du Compte personnel de formation des salariés en transition professionnelle financé par Transition Pro Bretagne, ainsi qu'au sein des très petites entreprises. Il ne dispose pas d'informations suffisantes sur ce volet du programme 204.

205 - Formation qualifiante

Sur proposition de Michel FRANCOMME et Françoise FROMAGEAU
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Pour le CESER, « se préparer » à une formation ou à un emploi de l'objectif 1 est sans doute l'aspect le plus important pour aider effectivement des populations éloignées de celui-ci dont les parcours peuvent être jonchés de freins pénalisants.

Pour atteindre ce premier objectif, le Conseil régional veut se doter de formations « innovantes ». Pour cela le CESER recommande de conserver le lien avec les fondements d'une formation et d'une insertion équitables sur l'ensemble du territoire en prenant en compte l'ensemble des facteurs qui y contribuent (attractives, ludiques, égalité des chances en termes d'accès, d'accès numérique notamment).

Le CESER apprécie que les formations pour les personnes sous main de justice aient été prises en compte et développées dans un objectif de réinsertion de ces personnes.

Le deuxième objectif de ce programme, « construire une offre de formations qualifiantes », doit favoriser une attractivité de carrière y compris financière. Alors que la formation peut être vue comme un effort, il faut la considérer plutôt dans une perspective de développement du bien-être et de gratifications personnelles autant que dans la perspective de l'intérêt collectif. Que les personnes ressentent une certaine fierté à l'égard de leur métier et de leur secteur d'activité ne peut qu'avoir des retombées positives sur le plan collectif.

L'un des axes de ce programme consiste à « adapter les formations, développer la qualité et innover ». C'est un objectif ambitieux que le CESER accompagne de ses vœux. Tout est lié, il faut des formations de qualité, qui s'adressent au plus grand nombre de façon équitable sur le territoire, qui puissent s'adapter facilement aux besoins (agilité) et soient à la fois innovantes et attractives, et cela dans le cadre de projets construits pour le bien de la collectivité. C'est certainement la meilleure manière de tirer tout le monde vers le haut.

206 - Vie des stagiaires de la formation professionnelle

Sur proposition de Carine KERDILES et Gaëlle URVOAS
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le CESER relève que le taux d'affectation en fonctionnement est proche des 100 %, tandis que le taux de réalisation n'est lui que de 75 % et inférieur à celui de 2022 (81 %). Le CESER souhaiterait connaître les raisons de cette baisse.

S'agissant du nombre de stagiaires entrés en formation bénéficiaires des aides (aide financière à la sécurisation des parcours et autres aides), les chiffres sont très proches de ceux des années précédentes avec, toutefois, une baisse globale du nombre de bénéficiaires entrés en formation (8 326 contre 9 129) mais en conformité avec les objectifs du Budget primitif 2023.

Le CESER note également une légère hausse du nombre des dossiers de couverture sociale.

Par ailleurs, sachant qu'en 2023, deux études ont été menées, l'une sur le volet quantitatif de l'évaluation de l'aide financière, l'autre sur l'utilisation par l'AFPA de l'aide de la Région pour l'hébergement, le CESER souhaiterait disposer d'informations concrètes quant au rendu de ces deux études.

207 - Accompagnement des dynamiques territoriales emploi formation

Sur proposition de Marie-Catherine MOUCHOT et Arnaud PESSON
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le taux de réalisation financière du programme est conforme aux objectifs.

Les indicateurs portent sur les moyens mis en œuvre mais ils ne donnent pas d'information sur le nombre de jeunes qui ont pu être insérés dans l'emploi grâce aux différentes actions proposées dans le cadre du programme 207.

3 - Qualité de vie et rayonnement

301 - Langues de Bretagne

1. Sur le volet « transmission »

Sur proposition de Manuel DE LIMA
au nom de la Commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

En 2023, les dépenses de ce programme, abondé d'une DM significative en juin (+280 k€), ont connu une nouvelle progression (près de 9,5 M€ contre 9,2 M€ en 2022), dans la logique voulue par le Plan de réappropriation des langues de Bretagne adopté cette même année.

En dépit d'un léger décalage dans la consommation de l'enveloppe supplémentaire en investissement, le taux global de réalisation pour ce programme est au même niveau que l'an passé, atteignant 95 %.

Les actions menées, quoique présentées ici très succinctement, permettent néanmoins d'apprécier la poursuite des politiques engagées, notamment s'agissant des formations au breton à destination des demandeur·ses d'emploi, et du soutien aux formations à la langue galloise.

L'absence d'indicateurs sur l'enseignement et la formation dans le présent document est compensée par les données mentionnées en introduction de la Mission 3 (indicateur dispositif Desk) ainsi que par le Rapport transversal « Langues de Bretagne » présenté lors de cette même session.

2. Sur la présence des langues

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

En complément des observations ci-après concernant la présence des langues régionales dans la vie quotidienne, le CESER renvoie à son avis sur le rapport transversal langues de Bretagne 2023.

2.1. Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours

Si le CESER salue le soutien aux Ententes de pays à travers l'augmentation de l'enveloppe globale, il ne peut pas encore estimer les effets de la mise en place du calcul des subventions à travers la grille d'estimation sur les finances des associations. Il apprécie la progression de 64 % des actions en faveur des loisirs-jeunesse ; un tableau aurait été apprécié. Concernant le soutien à l'édition en langue bretonne, le CESER ne peut se satisfaire de la suspension d'activités d'un éditeur important. Finalement, il s'agit bien d'une baisse du nombre d'aides. Le tableau d'aide à la production et au doublage en breton donne une vision claire et optimiste de la situation avec des résultats légèrement supérieurs à la cible du nombre d'heures soutenues.

2.2. Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue gallèse

Le CESER approuve la mise à disposition d'aides pour les besoins de développement de la langue gallèse mais regrette de ne disposer dans ce document d'aucun moyen de comparaison sous forme d'indicateurs ou autre pour évaluer la progression des moyens mis en œuvre.

302 - Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Face aux complexités et aux difficultés multiples que rencontre le spectacle vivant, le CESER souligne combien la cohésion et la coordination des actions entre la Région et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) répondent aux nécessités de l'époque. Il salue la convention État-Région signée en 2023 afin d'accompagner les acteurs culturels vers une pleine conscience des enjeux environnementaux et sociétaux. Le CESER approuve la mission confiée au Collectif des festivals pour l'accompagnement des acteurs de la culture dans cette transition globale. La mise en œuvre d'indicateurs concernant l'égalité femmes-hommes, les critères de bonnes pratiques environnementales devront aussi permettre d'analyser finement les priorités et d'orienter les politiques culturelles futures.

303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

La vitalité exceptionnelle du cinéma en Bretagne, à travers son réseau de salles « art et essai » avec l'apport essentiel du bénévolat, leur fréquentation remarquable, l'augmentation des jours de tournages, résulte de l'engagement fort de la Région pour ce secteur. Cet engagement justifie pleinement la mise en œuvre d'actions répondant aux transitions tant écologiques que sociétales. La mise en place d'indicateurs et de diagnostics devrait pouvoir orienter en conséquence ces choix futurs de la Région et passer de l'invitation à la concrétisation. Le CESER souligne l'importance de la dimension contractuelle des critères pour une transition globale, et salue à ce titre leur intégration dans la nouvelle convention cadre avec le Centre national du livre (CNL).

Le CESER souhaiterait avoir connaissance des critères utilisés pour les aides régionales au cinéma et encourage le Conseil régional à développer la conditionnalité des aides (égalité femmes-hommes, clauses sociales et écologiques...). Ces critères qualitatifs pourraient éventuellement faire l'objet d'indicateurs dans le prochain RADD 2024.

304 - Inventaire et valorisation du patrimoine

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER remarque un taux très satisfaisant d'affectation des autorisations d'engagement et de programme en 2023 : 95,2 % en fonctionnement et 100 % en investissement. La relative faiblesse du taux de réalisation des crédits de paiement en investissement (67,8 %) est expliquée par le temps nécessaire à la durée des travaux qui est de 2 ans en moyenne.

S'agissant de l'Inventaire du patrimoine, le lancement de l'application participative GLAD et d'un plan triennal sur le patrimoine littoral et maritime sont une très bonne nouvelle pour l'appropriation du patrimoine par la population. Le CESER salue la volonté du service du patrimoine de toujours prendre en compte le travail collaboratif (ex : GLAD, journées réunissant l'ensemble des acteurs), la mise à disposition de ses travaux auprès de tous les publics (ex : portail numérique, deux ouvrages publiés, les Journées européennes du patrimoine) et le développement de liens avec l'Université.

Concernant la valorisation du patrimoine au service du développement local, le CESER se réjouit des 112 projets patrimoniaux soutenus, des 17 primes « skoaz ouzh skoaz » attribuées, des 27 structures accompagnées et des actions pour le patrimoine maritime. Le CESER aurait apprécié de trouver ces éléments dans des tableaux d'indicateurs avec la reprise d'éléments des années précédentes pour une meilleure compréhension des évolutions.

305 - Tourisme

Sur proposition de Jeanne-Noëlle LAMOUR et Marie-Christine LE GAL
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER note avec satisfaction la mise en place progressive du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL), à travers notamment la mise en œuvre des contrats triennaux de développement touristique avec les 10 Destinations. A ce titre, il souligne avec intérêt que deux Départements, les Côtes d'Armor et l'Ille-et-Vilaine, se sont engagés dans les partenariats avec les Destinations. Il espère, par ailleurs, que leur implication dans les missions de réflexion stratégique et d'élaboration des plans d'action facilitera la gouvernance d'une compétence diluée à tous les échelons de territoire.

Le CESER aurait souhaité avoir plus d'informations concernant la mise en œuvre des différentes feuilles de route. S'il comprend que les contrats de développement triennaux constituent une priorité, il n'en reste pas moins important d'assurer un déploiement optimal du SRDTL.

Le CESER salue la poursuite de la mise en œuvre du projet expérimental GR34, et notamment le lancement de l'appel à projets Nautic Lib, s'articulant autour des transitions. Il apprécie par ailleurs que ces actions entrent en cohérence avec la politique régionale en faveur de la mer et du littoral. Le CESER approuve la mise en place des Carnets d'inspiration et pense opportun de développer cette démarche à d'autres domaines, tels que les mobilités douces, les logements d'itinérance, les gîtes d'étape et chambres d'hôte ou encore les campings pour les haltes de passage.

Même s'il constate une amélioration par rapport aux années précédente, le CESER regrette toujours un taux de réalisation des dépenses d'investissement relativement faible (à hauteur de 76 %). S'il est précisé que ce taux est justifié par la difficulté rencontrée par les Destinations touristiques d'engager des projets structurants au cours d'une année budgétaire, ainsi que par l'inertie de démarrage des plans d'actions, le CESER reste interrogatif : ces difficultés sont-elles dues à une gouvernance complexe parmi les acteurs du tourisme ? Ou bien les différentes structures d'animation, ainsi que les professionnels du terrain, éprouvent-ils des difficultés afin de s'approprier tous ces soutiens ?

Dans tous les cas, le CESER restera attentif quant à la potentielle augmentation de cet indicateur sur les prochaines années de contractualisation.

306 - Canaux de Bretagne

Sur proposition d'Alexis JARAUD et Jean KERHOAS
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

L'objet du RADD étant de rendre compte de l'action publique régionale en faveur du développement durable, le CESER relève tout d'abord que sur la masse des crédits affectés, les taux de réalisation de 99,4 % en fonctionnement et de 94,3 % en investissement confirment l'engagement du Conseil régional et de ses services dans la mise en œuvre de sa politique concernant les canaux et voies navigables de Bretagne.

D'autre part, si l'indispensable prise en compte des enjeux environnementaux est évidente dans l'ensemble des actions engagées, le CESER relève que la dimension sociale, autre pilier du développement durable, n'apparaît pas dans la liste des actions menées dans cette politique régionale en faveur des canaux et voies navigables.

Le CESER souhaite par ailleurs attirer l'attention sur le fait que les canaux et leurs abords, bien qu'artificiellement créés, sont devenus une part importante de la fragile trame verte et bleue. Une attention toute particulière est ainsi à apporter à la forme et à la coordination des actions menées pour leur entretien et leur fréquentation : techniques de dragage et leurs impacts, renaturation des berges (ripisylve), choix des espèces en plantations d'arbres, mode de lutte contre les invasives, restauration des mares attenantes, type de revêtement des chemins de halage...

Aussi, le CESER constate un certain équilibre dans l'affectation des crédits entre les principaux postes d'engagement de dépenses que sont le remplacement ou la rénovation des portes d'écluses (850 k€), la lutte contre les plantes invasives (1 M€), les équipements de services nautiques (800 k€), l'aménagement des chemins de halage (700 k€) ou la restauration des berges (600 k€).

En revanche, le CESER observe que le rendu-compte des dépenses engagées concernant les indispensables travaux de rétablissement des profondeurs n'est pas indiqué dans ce rapport, même s'il est bien précisé que 10 000 m³ ont été dragués. Il aurait aimé voir figurer davantage de détails sur le traitement des déchets issus de ces dragages.

Le CESER souligne enfin avec satisfaction la bonne collaboration entre le Conseil régional et l'Agence de l'eau pour assurer la continuité écologique (mise en conformité des ouvrages, passes à poissons) pour des travaux programmés en 2024, à hauteur de 14 M€. Il sera attentif sur ce point à la ventilation des crédits et à la poursuite des travaux, en accord avec ce qui a été présenté dans le Budget primitif 2024.

307 - Sports

Sur proposition de Yannick MORIN
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER apprécie que la fiche de synthèse présentée concernant le programme 307 (ex 603) soit mieux structurée en raison du rappel des objectifs et actions du programme, ce qui est essentiel à la lecture. L'analyse montre que les taux de réalisation en fonctionnement et en investissement sont proches de 100 %. Le CESER salue cet engagement qui a permis d'accompagner la vitalité retrouvée du sport en Bretagne après une période COVID difficile à gérer. Le CESER apprécie l'investissement du Conseil régional auprès des acteurs du sport dans la déclinaison opérationnelle de leur politique de Responsabilité sociale des organisations (RSO), quel que soit l'échelon territorial. En ce qui concerne le plan régional Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, il est conforme à ce qui a été

défini en 2022. Enfin, le CESER salue l'initiative du Conseil régional de « mettre en mouvement » ses agents avec la proposition de séances sportives gratuites réalisées par des clubs locaux.

4 - Cohésion territoriale et sociale

401 - Jeunesse, égalité des droits et vie associative

Sur proposition de Arnaud BONNET, Annie GUILLERME et Pascale QUINTON
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER renvoie ici à ses avis sur le rapport transversal jeunesse 2023, sur le rapport égalité 2022-2023 ainsi qu'à celui sur le Rendu compte 2023 du plan de refus de la misère et de la précarité adopté en avril 2023. En complément, il formule les observations suivantes.

S'agissant de la **politique jeunesse**, les éléments apportés sont concis mais précis quant au nombre de structures soutenues et de jeunes bénéficiaires. Le CESER retient la montée en puissance du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, du soutien aux Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) ou encore de l'Information jeunesse. S'agissant du plan breton pour les jeunes, le CESER s'interroge d'une part sur l'implication des Conseils départementaux et des intercommunalités : le chef de filat régional a-t-il facilité l'engagement d'EPCI à structurer des politiques dédiées à la jeunesse et quelles formes cela a pu prendre le cas échéant ? D'autre part, concernant l'évaluation du plan, dont la mise en œuvre court de 2020 à 2025, une évaluation est-elle prévue et les modalités de poursuite sont-elles envisagées à ce stade ?

Concernant l'**égalité des droits**, en commençant par l'égalité entre les femmes et les hommes, le CESER se réjouit du soutien apporté en 2023 à un nombre plus important d'initiatives plurielles qui œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Il souligne l'importance de la pérennisation des séances plénières du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CPEG) organisées par le Conseil régional pour la diffusion très large de la culture de l'égalité femmes-hommes dans toutes ses composantes avec les acteurs et les actrices de terrain, et le souhait exprimé d'un chantier prioritaire à mener : « Rassembler autour de valeurs communes par la rédaction d'une Charte d'engagement ».

Le Conseil régional a voté en avril 2023 son premier **Plan de refus de la misère et de la précarité**, bâti sur sept axes d'intervention : le logement, l'alimentation, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports, la formation et la vie professionnelle. En raison d'une forte augmentation du nombre de personnes accueillies au niveau des points de distribution alimentaire en 2023, l'action de la Région a concerné essentiellement la lutte contre la précarité alimentaire. Un budget de 398 k€ y a été consacré dans le cadre de conventions Etat-Région. Par ailleurs, les principaux réseaux d'aide alimentaire ont pu se réunir à trois reprises pour, entre autres, favoriser les initiatives innovantes. La Région a également fait don de douze véhicules à des associations afin de pallier les difficultés de déplacement de personnes en situation de précarité.

Le CESER a bien pris en considération la volonté du Conseil régional de travailler en concertation avec l'Etat et les collectivités territoriales mais s'inquiète de la tendance au désengagement de l'Etat dans ce domaine avec des dispositifs qui, une fois mis en place, sont arrêtés faute de moyens, entraînant précarité et démotivation des professionnel·les intervenant·es. Quels sont les dispositifs pérennes mis en place par la Région ? Enfin, les actions du Conseil régional pour lutter contre la précarité passent aussi de façon indirecte par sa politique du logement (ex : investissements dans les quartiers prioritaires) ou par l'accès aux droits (ex : déploiement du haut débit sur tout le territoire), la formation des bénévoles dans les associations... Malgré la volonté régionale de lutter contre la misère et la précarité, les actions menées en 2023 sont encore modestes, en partie dû au vote du plan dans le courant de l'année. Il est bien sûr souhaitable de soutenir et renforcer le travail engagé afin de s'assurer qu'il s'inscrive dans la durée. Le CESER rappelle que la précarité et la pauvreté sont des déterminants sociaux de la santé qui influencent

la santé physique et mentale (voir son rapport [Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne](#)).

Enfin, concernant **la politique régionale en faveur de la vie associative**, le CESER se félicite du soutien mis en œuvre en 2023 par le Conseil régional, notamment : la formation et aide au transport des bénévoles, la poursuite du déploiement du réseau Guid'Asso en partenariat avec l'Etat, la préparation, avec le Mouvement associatif de Bretagne, des troisièmes Assises régionales de la vie associative de Bretagne prévues le 2 juillet 2024 à Vannes. A cette occasion, la Charte d'engagements réciproques tripartite entre le Mouvement associatif de Bretagne, le Conseil régional et l'Etat, qui n'était toujours pas cosignée en 2023 le sera, ce qui officialisera l'importance du fait associatif et de sa vitalité en Bretagne pour les décideurs régionaux des politiques publiques.

Cependant, les réseaux associatifs qui constituent un véritable « ciment sociétal » sont très inquiets. Le récent rapport du CESE « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » adopté en mai 2024 donne le ton : « *Il faut imaginer un monde sans associations pour comprendre combien leur apport à l'économie, à la société et à la démocratie est considérable (...). La baisse des subventions au niveau national de 41 % et la hausse des commandes publiques et des appels à projets poussent les associations vers une « gestionnarisation » qui dénature leur action et les fragilise* ». Le financement des associations, composantes de l'économie sociale et solidaire essentielles à la cohésion sociale et au vivre ensemble, est bien une urgence démocratique.

Aussi, le CESER encourage le Conseil régional à être un acteur moteur de la collaboration entre les EPCI et les réseaux associatifs pour leur maintien et leur développement local afin de répondre aux besoins de l'ensemble des citoyennes et citoyens dans toutes les tranches d'âge, sans oublier les personnes en situation de précarité et de pauvreté, isolées, sans moyens de transport et confrontées à la fracture numérique ou qui ont envie de s'investir dans un projet collectif local au sein de leur commune.

402 - Dynamiques territoriales et santé

Sur proposition de Michel MORVANT et Jean-Pierre VAUZANGES
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

S'agissant de la connaissance des territoires afin de permettre une action régionale territorialisée plus efficiente, le CESER salue le travail qui a été engagé par le Conseil régional quant à la territorialisation des objectifs de sobriété foncière sur l'ensemble du territoire et du déploiement des organes de gouvernance et de pilotage allant de pair.

Quant à la mise en place partenariale de webinaires pour diffuser une culture de sobriété foncière, le CESER constate que la plupart des participants étaient des personnes acculturées au sujet. Il incite de ce fait, le Conseil régional à effectuer un véritable travail d'« aller vers » en s'adressant également plus largement aux habitant-es. De fait, ce changement de logiciel qui doit s'opérer est politique et opérationnel mais aussi et surtout culturel. Cela est essentiel pour faire face unis et de manière déterminée aux transformations qui doivent s'opérer, en accord avec les objectifs de transition écologique.

Le CESER constate aussi avec satisfaction qu'à la suite de l'adoption de la feuille de route « Répondre à la crise du logement à travers une action publique concertée et l'invention collective d'un nouveau modèle breton », sur laquelle il a [rendu un avis lors de sa session de décembre 2023](#), des études structurantes pour la déclinaison des objectifs sur le territoire sont lancées. Le CESER souhaiterait disposer de points d'étapes sur ces travaux dès qu'ils seront réalisés.

De ce fait, le CESER sera particulièrement attentif au cours des prochains mois à la mise en œuvre et à la déclinaison des objectifs de la feuille de route Habitat, en lien avec le Conseil régional.

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

S'agissant de la politique de santé du Conseil régional, le CESER renvoie ici à son avis sur le rapport transversal santé.

403 - Contractualisation avec les territoires

Sur proposition de Stéphanie LANOË ROUBAUT et Yves LAURENT
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER relève d'abord avec étonnement de faibles taux d'affectations pour ce programme, respectivement de 80,4 % en fonctionnement et de seulement 53,8 % en investissement, même s'il est conscient qu'ils sont dus à la pluri-annualité des engagements budgétaires. Il souhaiterait obtenir des éclairages de la part du Conseil régional à propos de ces chiffres.

Par ailleurs, le CESER se félicite que le dispositif « Bien Vivre Partout en Bretagne », sur lequel [le CESER a rendu un avis](#) (2023), ait pu être conforté et évoluer au cours de l'année 2023, avec notamment la signature de conventions avec chaque EPCI et des engagements financiers pris pour parachever les objectifs, comme il le soulignait dans [son avis sur le Budget primitif 2024](#). Il renouvelle par ailleurs son souhait de disposer de plus d'informations sur la méthode et les enseignements tirés de la consultation ayant permis d'aboutir à ces conventions, ainsi que l'impact qu'ils ont pu avoir sur l'attribution des crédits.

Quant au soutien aux projets métropolitains, le CESER note avec satisfaction le soutien à 24 projets sur les territoires de Brest et Rennes Métropole pour un montant de 11 M€ et souhaiterait connaître la nature des projets réalisés. Aussi, le CESER, au même titre que dans son avis sur le BP 2024, regrette de ne voir que de faibles sommes dédiées aux quartiers ANRU. De fait, la question du logement et de l'accès aux équipements publics dans les Quartiers de la politique de la ville (QPV) doit être au cœur des préoccupations.

En ce qui concerne l'accompagnement des QPV faisant justement l'objet d'un axe dans ce RADD 2023, le CESER, s'il prend acte du nombre de projets soutenus au titre du dispositif « Quartiers en transitions » et du lancement d'une nouvelle édition du dispositif en 2024, aurait aimé voir figurer la feuille de route en faveur des QPV bretons « Engagements 2030 » présentée à cette même session parmi les outils mobilisables en 2024.

Enfin, le CESER se réjouit de voir le contrat de partenariat Etat / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / association des îles du Ponant 2021-2027, sur [lequel le CESER avait déjà rendu un avis](#), signé en 2023. Il permettra d'accompagner les projets permettant aux îles de continuer à réussir les transitions et d'accompagner les surcoûts insulaires. Le CESER se félicite de la poursuite de ces objectifs et demande à être destinataire de l'état d'avancement qui sera réalisé à mi-parcours (en 2024).

404 - Aménagement numérique du territoire

Sur proposition de Valérie LEMARCHAND et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER apprécie que l'année 2023 ait été marquée par d'importantes avancées dans le déploiement des infrastructures numériques en Bretagne.

Pour rappel, le programme « Bretagne très haut débit » (BTHD), lancé en 2016, vise à connecter 100 % du territoire régional à la fibre optique d'ici 2026, avec un investissement de 267 M€ couvert par le Conseil régional.

Le CESER comprend le léger retard pris dans le déploiement des prises dans la phase 2, lié à la tempête Ciarán de novembre 2023, et constate avec satisfaction la progression du nombre de prises raccordables et livrées en 2023. Avec 280 000 prises raccordables supplémentaires livrées en 2023, le nombre de prises raccordables atteint un total de 496 023, pour un objectif final de 1 470 000 d'ici la fin de l'opération à horizon 2026. Le CESER aurait cependant aimé voir figurer ici des informations territorialisées et le delta entre les prises raccordées et commercialisées.

Le CESER se félicite, comme il a déjà pu l'exprimer dans [son avis sur le Budget primitif 2024](#), de constater que le déploiement du Réseau ultra haut débit (RUHD) renforce la connectivité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche au réseau régional Renater, ainsi que les collectivités locales, avec des extensions prévues vers des villes telles que Pontivy, Lorient et Saint-Brieuc.

Le CESER estime que toutes ces avancées contribuent à renforcer l'accessibilité au haut débit en Bretagne en favorisant l'accès à des opportunités accrues, dans le soutien du développement numérique de la région Bretagne.

5 - Développement économique, agricole et maritime

501 - Recherche

Sur proposition de Sophie LANGOUËT PRIGENT et Valérie MAZURIC
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER apprécie le très bon niveau de réalisation des budgets d'investissement et de fonctionnement dédiés au programme 501 (tant pour les affectations des autorisations de programme et des autorisations d'engagement que pour la réalisation des dépenses en crédits de paiement). Dans le contexte de l'année 2023, avec la scission du précédent programme 311 entre les deux programmes 109 et 501, ce constat témoigne de la bonne maîtrise par le Conseil régional du périmètre des actions inscrites en soutien aux acteurs de la recherche.

Dans [son avis du 30 janvier 2023](#), le CESER avait formulé le souhait de disposer de plus d'informations sur la ventilation des éléments budgétaires afin de mieux évaluer le soutien apporté par le Conseil régional aux différentes actions de ce programme. Le CESER, dans [son avis de février 2024](#), a ainsi remercié le Conseil régional d'avoir apporté cette amélioration lors de la présentation du budget primitif 2024. Il regrette que cette évolution n'ait pu être intégrée dans le RADD 2023 mais accueille positivement la disponibilité de certains éléments budgétaires dans les rapports d'analyse transversaux.

Concernant en particulier le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, dont le CESER souligne qu'il représente un dispositif structurant pour le financement des infrastructures de recherche et le maintien à un haut niveau de la recherche produite en Bretagne, le CESER apprécie que le financement des opérations dédiées à la recherche se poursuive. Il aurait cependant été opportun de pouvoir disposer d'une présentation des taux de réalisation, dans les deux volets dédiés aux équipements de recherche et à l'immobilier de recherche, cela afin de mieux en appréhender l'avancement global et les éventuelles difficultés rencontrées par les porteurs de projet.

Le CESER prend note du recrutement de la dernière cohorte de chercheurs internationaux dans le cadre du programme Bienvenue et renouvelle de ses vœux que la candidature présentée par le Conseil régional en 2024 soit couronnée de succès afin de maintenir stable le nombre de post-doctorants soutenus par les dispositifs régionaux.

Le CESER observe que des valeurs cibles ont, pour la première fois, été fixées pour les deux composantes de l'unique indicateur défini pour le programme 501, avec l'objectif annuel de 60 post-doctorants accueillis et de 340 bourses doctorales soutenues. Il prend acte de ces valeurs et regrette que la cible retenue pour le nombre de thèses allouées par la Région soit une valeur basse, certes dans la continuité de la trajectoire décroissante amorcée depuis plusieurs années, mais de plus de 25 % inférieure à celle de 2017. Le CESER rappelle que l'excellence de la recherche en

Bretagne tient aussi à sa capacité à attirer les futurs chercheurs et les jeunes talents sur le territoire. Il invite en conséquence le Conseil régional à être vigilant afin de maintenir au meilleur niveau de recrutement ces deux dispositifs clés.

502 - Usages numériques et cybersécurité

Sur proposition de France JÉHAN et Christine ZIMMERMANN
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

D'un point de vue général, le CESER partage une nouvelle fois la stratégie et les objectifs de la feuille de route numérique portée par le Conseil régional, à savoir le développement d'un numérique inclusif, l'accompagnement de la numérisation de l'économie, la conception des services numériques de proximité et enfin le développement des atouts de la cybersécurité en Bretagne. Il souligne la cohérence des actions menées depuis plusieurs années pour faire de la Bretagne une région avancée en matière de numérique et de cybersécurité. Il se félicite également des efforts fournis quant à la réduction de 24 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) du numérique à horizon 2030.

D'une part, dans la continuité de ce qu'il a pu écrire dans ses [avis sur le RADD 2022](#) et le [Budget primitif 2024](#), le CESER se réjouit de voir les évolutions conduites sur le sujet de la plateforme « Mes-services.bzh », c'est-à-dire de développer un outil permettant aux citoyen·nes de disposer très facilement de toutes les informations institutionnelles et administratives nécessaires à la vie de chacun·e. Il en va de même pour « Mon-compte.bzh », le CESER ne peut qu'appuyer la volonté d'avoir des solutions numériques des services publics interopérables, personnalisées et de proximité et renouvelle son souhait de disposer d'un premier bilan s'il a été réalisé.

Pour autant, comme le CESER l'avait exprimé au Conseil régional l'an dernier à l'occasion de son avis sur le RADD, il souhaiterait savoir quelles sont les relations établies avec les Maisons France Service dans le cadre de la conception de services publics numériques de proximité. L'appui des Maisons France Service pourrait constituer un outil efficace face aux disparités d'accessibilité numérique encore présentes sur le territoire. D'autre part, le CESER apprécie que le Conseil régional ait pris en compte [son avis sur le RADD 2022](#) pour ce qui est d'une meilleure transparence dans les actions réalisées en lien avec la cybersécurité. Il apprécie voir figurer cette année le développement des atouts de la Bretagne en la matière, notamment avec le déploiement de Breizh Cyber.

503 - Innovation et économie de la connaissance

Sur proposition de Fabrice AUTRIQUE et Jean-François DAVIAU
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER approuve la redéfinition du mode d'intervention du Conseil régional dans l'écosystème d'innovation, en ligne avec la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), et s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) adoptée en avril 2023. Au titre de la S3, le CESER salue une stratégie régionale orientée sur les enjeux d'innovation que sont les transitions climatiques et écologiques et d'inclusion sociale, en s'appuyant sur des thématiques nouvelles telle que l'intelligence artificielle.

Tel qu'il l'a mentionné dans [son avis de février 2024](#), le CESER apprécie la mise en place du baromètre de la recherche et de l'innovation comme outil de pilotage. Avec cette première référence, il apparaît nécessaire de pouvoir suivre dans le temps les différents indicateurs par Domaine d'innovation stratégique (DIS) et par axes transversaux, et d'apprécier l'analyse des évolutions et la présentation d'éventuelles actions correctives.

Par ailleurs, il semblerait intéressant d'avoir les montants du programme 503 engagés par DIS afin de valoriser l'action du Conseil régional. De même, un suivi des engagements pour les quatre sous-programmes constitutifs du 503 serait utile.

Dans un contexte de recherche d'optimisation budgétaire, le CESER approuve la mise en œuvre des Conventions cadres d'objectifs et de moyens (COM) par les Centres d'innovation technologiques (CIT), permettant de formaliser tant les objectifs assignés que les soutiens et moyens alloués. Il serait néanmoins éclairant de présenter les projets collaboratifs des CIT évoqués dans ce RADD 2023.

Malgré la baisse des projets portés par l'incubateur EMERGYS, le CESER note positivement le niveau élevé de création d'entreprises innovantes en 2023. Il reste toutefois demandeur du niveau de soutien à ces dernières, de la création d'emplois associés, ainsi que des statistiques sur l'évolution des start-ups du territoire, ventilées entre pénétrations commerciales, maturations technologiques et industrielles, consolidations et pérennisations et défaillances à terme.

La gamme des différents dispositifs INNO apparaît toujours très mobilisée. Le CESER souligne également avec intérêt le déploiement en 2023 du nouveau produit INNO Expé Sobriété par les technopoles et Bretagne Compétitivité à des fins de soutien de l'innovation frugale et vertueuse. Le CESER apprécie par ailleurs le suivi des projets d'économie circulaire. Il propose toutefois de le développer afin de mieux apprécier la pertinence de l'action.

Si l'intérêt informatif du RADD sur les actions menées au titre de l'exercice passé est indéniable, le CESER regrette que la rédaction plus synthétique de ce rapport 2023 ne présente désormais que peu d'éléments de comparaison et de profondeur historique. Il devient, de ce fait, plus difficile d'évaluer et de suivre les retombées et résultats de l'action publique en matière de soutien à l'innovation.

504 - Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO et Ronan LE NEZET
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER relève positivement que la stratégie 2023-2026, co-construite entre le Conseil régional, l'Etat et les pôles de compétitivité, se traduit par de premiers résultats sur l'obtention de projets financés par France 2030 pour les acteurs socio-économiques du territoire. Le fait que ce point soit identifié va dans le sens de la préconisation proposée par le CESER dans [son avis d'octobre 2023](#) d'intégrer l'observation de l'action des pôles dans les appels à projets de France 2030. Il s'agit en effet d'un levier important qui permet d'accélérer les différentes transitions, présentes dans les feuilles de route des pôles.

Le CESER note avec intérêt la reprise de la dynamique des projets collaboratifs financés par le Conseil régional, en impliquant toujours les EPCI. Ceci tend à démontrer que, malgré une analyse annuelle nécessaire, il est opportun, si ce n'est « vital », d'apprécier aussi le temps long sur les questions d'innovation et de recherche et développement.

Le CESER s'inquiète néanmoins de la trajectoire des projets structurants que sont France Energies Marines et B<>Com. A ce titre, il avait souligné la fragilité du modèle économique et financier de FEM dans [son avis de janvier 2024](#). Initié par une politique nationale il y a 10 ans, mais à la visibilité incertaine sur le soutien financier de l'Etat à partir de 2025, l'instabilité qui entoure ces deux outils montre toute la difficulté pour la collectivité d'avoir une influence forte sur leurs stratégies. Aussi, le CESER souhaiterait être impliqué dans le suivi de ce sujet dans la période charnière 2024-2025.

505 - Création, développement et transmission d'entreprises

Sur proposition de Justine KERSALE et Cécile PLANCHAIS
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le soutien au développement économique, agricole et maritime est capital pour maintenir le dynamisme économique et social de la Bretagne. Si le territoire régional reste attractif, la création, le développement et la transmission des entreprises nécessitent un environnement favorable et les bons leviers. Le CESER accueille ainsi positivement le renforcement des actions d'accompagnement à l'entrepreneuriat menées par le Conseil régional.

Le CESER approuve le volet accompagnement préventif aux difficultés, y compris au rebond. Néanmoins, dans un contexte d'augmentation des défaillances d'entreprises, il estime qu'il doit être développé.

Le CESER s'interroge sur les raisons de la moindre sollicitation de certains acteurs d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises. Il souhaiterait par ailleurs qu'un état des lieux soit réalisé afin de mieux comprendre le taux de consommation des dépenses de fonctionnement. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que le soutien en fonctionnement du programme 507, qui a bénéficié d'un abondement venant du programme 505, n'a pas été totalement consommé. Par ailleurs, le CESER suggère de renforcer l'information des créateurs et repreneurs d'entreprises, ainsi que des acteurs d'accompagnement, sur les soutiens existants.

Sur la dimension fonds d'investissement, le CESER approuve la dynamique proactive du Conseil régional, qui confirme son engagement en faveur d'un écosystème de financement plus propice à l'émergence et à la croissance des entreprises, en les orientant notamment vers les transitions. Le CESER se montrera particulièrement attentif à la future stratégie de prises de participation du Conseil régional, notamment aux critères de sélection des entreprises soutenues, soit via des prises de participation directes, soit via des fonds d'investissement, ainsi qu'à la durée de débouclage des opérations. Cette démarche doit se faire de manière compatible avec la nécessaire compétitivité des entreprises qui, soumises à un environnement concurrentiel, peuvent pâtir de distorsions de concurrence. Le CESER souhaiterait bénéficier d'informations permettant de mesurer la bonne intégration par les entreprises des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces derniers doivent en effet demeurer pertinents et non une contrainte.

506 - Accompagnement des entreprises et de l'emploi

Sur proposition de Hervé KERMORGANT et Benoît LE GALLIOT
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER apprécie le lancement du 1^{er} appel à projets du dispositif PASS Compétitivité IAA et en approuve les orientations, accentuant l'action régionale en faveur des transitions et de la dimension Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Le CESER rappelle l'importance de soutenir ce secteur, qui représente une large part de l'industrie en Bretagne.

S'agissant des aides en faveur du secteur du tourisme, le CESER apprécie le maintien de l'engagement du Conseil régional d'accompagner les entreprises dans leurs transitions. Il rappelle que la situation de certaines entreprises du secteur demeure fragile en raison de la crise énergétique, de l'inflation et des tensions sur l'emploi. Il aurait toutefois été utile d'avoir des informations supplémentaires au sujet des projets soutenus, dont le faible nombre pose question.

L'international reste une voie de développement pour les acteurs privés du territoire. A ce titre, le CESER salue l'action de Bretagne Commerce International (BCI) et de ses partenaires, qui ont su se tenir aux côtés des entreprises dans un contexte géopolitique et stratégique en constante évolution.

Concernant le Pass Commerce-Artisanat, le CESER apprécie les éléments cartographiques présents dans le rapport de transition de la mission 5. Il souligne l'intérêt de ce dispositif aujourd'hui déployé dans toutes les communes comptant au moins un commerce, et accueille favorablement son recentrage des accompagnements sur les centralités. Par ailleurs, il salue la réactivité du Conseil régional et la flexibilité du dispositif, en l'adaptant aux entreprises connaissant des difficultés face au renchérissement du coût de l'énergie. Le CESER souhaite néanmoins savoir si ce dernier est conditionné à un engagement dans les transitions (des investissements pour des équipements moins énergivores par exemple).

S'agissant du taux relativement faible de réalisation et d'affectation en fonctionnement, le CESER sera attentif que les reports de programmes soient bien engagés lors du prochain exercice.

507 - Economie sociale et solidaire et innovation sociale

Sur proposition de Christelle DUMONT GUHUR et Stéphanie MISSIR
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER apprécie la mise en place d'un nouveau dispositif dont l'objectif consiste à soutenir le démarrage des projets d'Economie sociale et solidaire (ESS) et restera attentif quant à sa mise en œuvre lors des prochaines années.

Comme le CESER le soulignait dans [son avis de janvier 2023](#), le programme reste principalement axé sur la structuration, à savoir autour du collectif CRESS-pôles-TAG et des différentes têtes de réseaux régionales, ainsi que sur l'émergence et le développement de filières. Sur ce dernier point, le CESER accueille positivement l'action régionale d'accompagnement des filières dans les transitions, notamment à travers l'innovation sociale. Il salue la hausse, certes mesurée, du nombre de structures accompagnées (42 en 2023, contre 37 en 2022), mais surtout une hausse intéressante des montants investis (+ 400 k€ sur un an).

En revanche, il regrette que rien ne soit mentionné sur le développement du collectif CRESS-pôles-TAG qui œuvre au soutien des porteur-ses de projets. En effet, même s'il arrive à maturité, le CESER trouve aujourd'hui opportun de réinterroger son fonctionnement, notamment sur les sources d'améliorations possibles pour répondre au mieux aux besoins des porteur-ses de projets. Par ailleurs, qu'en est-il de la réflexion autour du Dispositif local d'accompagnement qui visait à repenser son organisation via la recherche de la mutualisation de moyens ?

De même, le Conseil régional n'évoque pas le développement et la structuration territoriale de l'ESS alors même qu'elle représente une partie importante du programme et permet la création et le soutien d'activités en lien avec le développement durable. A ce titre, le CESER s'étonne que la création du club des élu-es de l'ESS ne soit pas évoquée.

Le CESER souhaiterait des éléments d'information venant expliquer le faible taux de réalisation des dépenses d'investissement lors de l'exercice 2023.

508 - Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

Sur proposition de Michel-Pier JEZEQUEL et Maryse LARPENT
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER relève avec satisfaction le taux de réalisation des prévisions budgétaires, parmi les plus élevés de la mission 5. Si ce constat confirme que l'action régionale correspond bien à des attentes fortes des acteurs en matière de structuration de l'économie et d'économie circulaire, le CESER s'interroge sur l'opportunité, pour l'avenir, d'accroître ce budget, qui représente moins de 3 % de la mission 5. Il s'agirait d'amplifier la trajectoire des acteurs

économiques du territoire vers une économie plus résiliente. A ce titre, le CESER regrette que le nombre d'entreprises impliquées dans les actions phares de ce programme, lorsqu'il est communiqué, reste relativement faible.

En matière d'économie circulaire, le CESER apprécie le soutien du Conseil régional à son développement et la manière dont il se traduit en actions, à l'exemple de la déconstruction de deux navires confiée à une entreprise régionale. Il s'interroge néanmoins sur le niveau de prise en compte du volet social du développement durable dans la structuration de l'économie régionale.

Le CESER approuve l'action d'accompagnement des acteurs à l'international et encourage à l'amplifier, en s'appuyant sur l'expertise de Bretagne Commerce International (BCI) et son réseau de partenaires. Par ailleurs, le CESER souhaiterait avoir plus d'informations sur le Conseil stratégique de l'export en région : quel est le rôle de cette instance ? Quels sont les membres le constituant ?

Le CESER s'interroge sur les entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement de l'ARACT, principalement dans l'agroalimentaire et, semble-t-il, uniquement sur des questions techniques. Aussi, le CESER regrette que les questions de management ou encore de bien-être au travail, qui constituent un élément de plus en plus important dans l'attractivité des métiers, semblent absentes.

Enfin, si le Conseil régional exprime une prise de conscience plus forte des entreprises autour des enjeux de la circularité de l'économie, le CESER souhaiterait avoir des éléments tangibles sur la concrétisation de cette tendance.

509 - Agriculture, filière bois et alimentation

Sur proposition de Samuel BRICARD et Jean CABARET
au nom de la commission 5 « Environnement, ressources et climat »

Il est constaté un taux de réalisation à 82,9 % en fonctionnement en lien avec un nombre de dossiers d'aide à l'installation moins élevé que le prévisionnel. La nouvelle stratégie régionale pour l'installation et la transmission en cours de mise en œuvre semble ne pas encore porter ses fruits : le CESER observe en effet une diminution régulière sur 3 ans du nombre d'installations aidées (519 en 2021, 461 en 2023). Il souligne que le Conseil régional agit également en faveur de l'installation d'exploitations non conventionnelles par son soutien à des structures d'accompagnement. Comme il l'a exprimé dans ses précédents avis, le CESER souhaite disposer d'éléments de suivi précis pour mesurer les effets de cette stratégie régionale. En ce sens il aurait apprécié que cette information soit davantage explicitée dans ce rendu compte, afin d'en comprendre plus précisément les raisons.

L'année 2023 correspond à l'année de mise en œuvre de la nouvelle programmation FEADER, du plan d'urgence pour accompagner la filière, de création de nouveaux dispositifs d'aides à l'installation et d'aides aux investissements (AGRI'Invest) et des principales actions issues des Etats généraux de l'installation.

La validation d'un contrat de transition agroécologique devient obligatoire pour accéder aux soutiens aux investissements dits productifs. Lancé en novembre 2023, son évaluation ne peut pas encore se faire sur une année complète.

Dans la continuité du RADD 2022 et dans un contexte d'inflation, il aurait été intéressant de connaître l'évolution de la dynamique de conversion ou de déconversion en agriculture biologique en 2023 (+ 3 000 hectares en 2022) avant l'adoption du plan bio du Conseil régional en février 2024.

Le CESER note par ailleurs la progression du nombre de kilomètres de haies plantées grâce au dispositif Breizh Bocage. Il convient cependant de placer ces chiffres au regard du nombre de kilomètres de haies qui continuent à être abattues chaque année par ailleurs.

Le CESER regrette globalement de ne pas avoir de vision claire, au terme de la lecture, de ce rapport d'analyse de l'apport spécifique de l'action du Conseil régional sur l'agriculture régionale.

510 - Pêche, aquaculture et développement maritime

Sur proposition de Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la commission 5 « Environnement, ressources et climat »

Les actions inscrites dans le programme 510 visent à soutenir le développement maritime durable de la Bretagne.

Le CESER relève que les taux de réalisation (67 % en fonctionnement, 70 % en investissement) sont sensiblement inférieurs à ceux des autres programmes budgétaires et s'interroge sur les raisons qui l'expliquent.

Le CESER note qu'en 2023, la programmation et les paiements du FEAMP (2014-2020) ont été achevés avec un taux de réalisation de 90 %. Il s'inquiète du glissement du lancement de la programmation FEAMPA (2021-2027). Ce report constitue-t-il un risque pour la suite de la programmation ou est-il possible de rattraper ce retard ? Il est en effet essentiel que l'ensemble de l'enveloppe puisse être mobilisé dans les temps pour accompagner les différents secteurs dans leurs transitions. Le CESER suivra donc avec attention le déroulement de cette programmation au travers de sa participation à la Commission régionale de sélection pêche et aquaculture (CORSPA).

Le CESER espère que les dynamiques engagées par les conventions signées entre le Conseil régional et les huit Groupes d'actions locales pêche et aquaculture (GALPA) vont se poursuivre et se renforcer. Il ne peut que se féliciter du lancement des premiers appels à projet et à manifestation d'intérêt par le Conseil régional en tant que pilote du guichet national innovation.

Le CESER suit avec intérêt la déclinaison au travers de feuilles de route de la Politique régionale mer et littoral, adoptée fin 2023. Il rappelle que l'existence de ce programme dédié ne doit pas faire oublier que de nombreux autres programmes, dispersés au sein des autres missions, soutiennent la mise en œuvre de la politique maritime régionale. Le CESER se prononce plus loin sur le rapport transversal mer.

511 - Ports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Patrice VALTON
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

L'année 2023 a été marquée par deux temps forts : l'adoption par le Conseil régional d'une stratégie portuaire régionale en octobre et la poursuite du soutien aux investissements portuaires, avec en particulier le lancement du dernier lot de travaux du projet de développement des énergies marines renouvelables (EMR) sur le port de Brest, le franchissement des étapes réglementaires en matière d'environnement et d'urbanisme et la finalisation de la concertation publique pour le projet du terminal du Naye de Saint-Malo.

Le CESER s'est fortement impliqué ces dernières années, par le biais de ses différentes contributions, dans le suivi de l'élaboration de la stratégie portuaire régionale, qui était attendue de longue date par les acteurs. Dans son [avis](#) d'octobre 2023, il s'est réjoui de la présentation de ce projet et a fait part de sa satisfaction de voir l'intérêt stratégique des ports territoriaux¹ et leur vocation industrialo-portuaire clairement affirmés par le Conseil régional. Dans cette perspective, il salue les différentes formes de soutien aux investissements mises en œuvre par le Conseil régional. Plusieurs actions phares conduites en 2023 témoignent de son engagement à investir en faveur des

¹ Le CESER renvoie à ce sujet à ses études [Produire ET résider sur le littoral en Bretagne](#) et [Industries navales et nautiques en Bretagne : un nouveau souffle !](#)

différents objectifs de développement durable inscrits dans sa stratégie portuaire, contribuant à faire des ports régionaux le centre névralgique d'impulsion, d'expérimentation et d'accompagnement des transitions de l'économie régionale. De ce point de vue, le CESER estime tout de même un peu contradictoire que le seul indicateur proposé pour ce programme soit un indicateur quantitatif relatif à l'évolution du tonnage et de la fréquentation.

6 - Transition écologique et climatique

601 - Eau

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU
au nom de la commission 5 « Environnement, ressources et climat »

Le CESER regrette la réduction à une page de la présentation de ce rapport d'analyse, qui ne permet pas de disposer de suffisamment d'éléments informatifs sur l'action régionale.

En toute logique, l'action en 2023 a été marquée par les conséquences de la sécheresse de 2022 qui a conduit à la construction du Plan breton de résilience pour l'eau au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE). Le CESER a approuvé et soutenu cette initiative qui permet de donner de réelles missions à cette assemblée en la mobilisant autour d'objectifs précis.

Le Conseil régional souligne le souci de cohérence entre les plans breton et national. Dans cet esprit le CESER invite la collectivité, dans le cadre des travaux de l'ABE, à veiller à leurs adéquations avec les différents plans élaborés dans les territoires infra-régionaux.

Avec raison, le Conseil régional évoque la nécessité d'œuvrer à l'atteinte du bon état des masses d'eau assignée par la Directive cadre sur l'eau et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Pour cela il indique qu'il a maintenu son soutien aux politiques territoriales de l'eau au sein des territoires de SAGE et des bassins versants. Le CESER approuve cette décision dans un contexte de baisse injustifiée des moyens des agences de l'eau. Il rappelle toutefois qu'avec un objectif du SDAGE de 61 % des masses d'eau en bon état, la Bretagne, comme le bassin Loire-Bretagne, est loin de l'objectif des 100 % de masses en bon état en 2027. Comme dans ses précédents avis le CESER invite le Conseil régional à accompagner son ambition pour l'eau par des moyens accrus issus d'arbitrages budgétaires.

Le CESER prend note des explications relatives à la baisse des taux de réalisation de fonctionnement et souhaite en connaître les éventuelles répercussions pour l'année 2024.

Comme indiqué plus haut, 2023 a marqué le véritable démarrage de l'ABE, sur le fond avec la finalisation du plan de résilience, et concrètement par la constitution du bureau et des groupes de travail. Pour le CESER la réussite de cette assemblée dépend de la véritable implication des territoires. Il s'inquiète d'une trop faible prise de conscience des collectivités sur leur capacité à intégrer les conséquences du réchauffement climatique et de la poussée démographique. Il invite donc le Conseil régional à focaliser son action sur l'incitation des intercommunalités à agir.

Le Conseil régional fait état de son action en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en présentant quelques exemples de financement. Ces chiffres demandent à être explicités : sont-ils en augmentation ? en diminution ? ou se maintiennent-ils ?

Enfin le Conseil régional peut se féliciter de l'engagement des collectivités dans leur démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires. A-t-il une explication à l'augmentation importante du nombre de collectivités ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif (avec son soutien) ? A ce sujet le CESER serait preneur d'informations sur la stratégie régionale des aires de captage d'eau.

602 - Biodiversité

Sur proposition de Hervé GUYOMARD
au nom de la commission 5 « Environnement, ressources et climat »

Les crédits mandatés pour ce programme augmentent par rapport à 2022, en lien probablement avec le transfert de gestion de certains sites Natura 2000 au Conseil régional. Ces crédits restent cependant désespérément bas, au regard du budget global et de la multitude d'actions devant être financées sur cette ligne.

Le CESER ne peut, une fois de plus, que déplorer la faiblesse des moyens affectés au programme spécifiquement dévolus à la biodiversité. De nombreux autres programmes du budget régional impactent la biodiversité, de manière positive ou non (plan breton pour l'arbre, feuille de route halieutique, voies navigables, politique agricole, etc.), mais nulle part dans le rapport il n'est indiqué comment ces autres programmes ont pu ou peuvent, positivement ou négativement, impacter différents compartiments de la biodiversité en Bretagne. L'absence de vision d'ensemble rend impossible toute évaluation sérieuse des impacts de l'action du Conseil régional dans le domaine de la biodiversité. Le CESER appelle depuis longtemps à une plus grande transversalité dans la prise en compte de cet enjeu et regrette de ne constater aucune évolution significative en ce sens. Ceci est d'autant plus regrettable que la prise en compte d'autres actions relevant d'autres programmes que le 602 permettrait au Conseil régional de présenter la cohérence de l'ensemble de son action en faveur de la biodiversité et de dépasser une vision qui à ce stade reste extrêmement parcellaire. Le CESER souhaiterait qu'un rapport transversal biodiversité soit réalisé.

Sur la forme, la présentation de ce rapport d'analyse est réduite à une page, à la place de deux les années précédentes. Ce format rend très difficile la transmission d'informations pertinentes sur ce sujet. A titre d'exemple, le tableau d'indicateurs sur les démarches des trames vertes et bleues apparaît peu informatif, la cible du nombre de projets étant simplement décalée d'une année à l'autre.

Le Conseil régional mentionne dans ce rapport que « *la réalisation des investissements reste dépendante des contraintes et délais de mise en œuvre* ». Cette mention fait référence au très faible taux de réalisation des investissements (de 14 % contre 71 % en 2022). Le CESER aimerait mieux en comprendre les raisons et conséquences.

Le « soutien à la connaissance naturaliste » n'est pas mentionné dans ce rapport d'analyse comme « principale réalisation » ; or ce soutien est très important pour les associations et structures naturalistes qui produisent des données de terrain sur la biodiversité en Bretagne. Ces données sont ensuite partagées avec l'ensemble des acteurs.

Le CESER encourage la structuration de la gouvernance en faveur de la biodiversité, par l'élaboration d'une nouvelle feuille de route pour l'Agence bretonne de la biodiversité. Le CESER souhaiterait y être associé et suivra ce travail avec attention. Il espère que de vrais moyens y seront dédiés et que ce sera l'occasion de mettre davantage de transversalité dans l'appréhension de la biodiversité en région.

Concernant les Réserves naturelles régionales (RNR), le CESER note le renforcement progressif de leur réseau. Cela progresse au rythme des moyens humains et financiers limités du service.

Le CESER soutient l'investissement du Conseil régional dans les parcs et projet de Parcs naturels régionaux (PNR), tout comme le soutien à l'éducation à l'environnement dont il rappelle l'importance et l'utilité. Le dispositif « Pass Classes nature » fait vivre des centres de séjours et participe de l'éducation et de la mobilisation citoyenne. Le CESER s'interroge sur la baisse du nombre de séjours financés et d'enfants bénéficiaires en 2023 par rapport à 2022 : quelles en sont les raisons ?

603 - Energie et ressources

1. Sur l'énergie

Sur proposition de Sandra COUGARD et Cécile MAISONNEUVE
au nom de la commission 5 « Environnement, ressources et climat »

Le CESER salue la volonté renouvelée du Conseil régional d'accélérer la transition énergétique et climatique en s'appuyant sur les trois axes majeurs que sont la sobriété, la recherche de l'autonomie énergétique via le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Pour le CESER, un autre levier primordial pour atteindre l'objectif de réduction des GES fixé en région réside dans l'efficacité énergétique et la décarbonation des usages. Le CESER s'étonne que ce quatrième pilier, clairement affirmé dans le budget primitif 2023, semble oublié dans ce RADD. Il serait intéressant d'analyser en parallèle les mesures prises par le Conseil régional sur ce sujet et leurs effets.

En matière de déploiement des installations photovoltaïques sur les lycées, il est dommage de constater le faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement (27 %). Au regard de l'urgence du sujet, il est regrettable que des inconnues sur la mobilisation potentielle de crédits soient de nature à freiner la mise en place de solutions identifiées. Le CESER s'interroge sur les solutions qui peuvent être mises en œuvre concrètement pour y pallier et rattraper le retard.

Le Conseil régional a déployé en 2023 un processus pour accompagner les territoires dans l'appropriation de la sobriété en formant des agent·es et élu·es, en renforçant ses investissements dans le service public de la performance énergétique de l'habitat, ainsi qu'en soutenant les animations de filières renouvelables. Ces mesures sont positives et permettent de soutenir et d'accompagner le développement de la filière. Le CESER relève également la quasi-couverture du territoire de la Bretagne par le service de conseil Rénov'Habitat Bretagne.

Pour ce qui est des réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques, la filière photovoltaïque a connu la plus forte croissance des installations : le déploiement de puissance photovoltaïque passe en effet de 349 MW en 2021 à 576 MW en 2023. L'effort doit être maintenu dans toutes les filières pour atteindre les valeurs cibles d'installations en 2030 : 3 000 MW pour l'éolien (1 319 MW en 2023), 60 MW pour le biogaz (54 MW en 2023) et 1 920 MW pour le photovoltaïque (576 MW en 2023).

Il est à noter que la mise en service des parcs éoliens offshore constituera une composante majeure du déploiement de l'éolien avec notamment les 62 éoliennes du parc offshore de St Brieuc, représentant 496 MW soit 8 % de la consommation électrique totale de la Bretagne.

En conclusion, les objectifs projetés d'ici 2030 sont conséquents pour le développement des énergies renouvelables sur terre et en mer et des bioénergies. Ils devront faire l'objet d'une réelle concertation en amont avec tous les citoyen·nes, notamment les riverain·es et plus largement l'ensemble des acteurs du territoire et de la filière, y compris les représentant·es de salariés, pour que les valeurs cibles soient atteintes. Comme il le demandait dans son avis sur le budget primitif 2023, le CESER souhaite que les acteurs de la société civile soient étroitement associés aux travaux de modification des objectifs énergétiques et climatiques du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

2. Sur les ressources

Sur proposition de Marie-Pascale DELEUME et Marie-Christine LE GAL
au nom de la commission 2 « Développement économique et innovation »

Le CESER note les actions engagées par la Région et l'encourage à les développer. Planificatrice, elle n'est pas directement actrice : la Région a une mission d'accompagnement des acteurs locaux et ne dispose que de très peu de moyens, notamment pour mettre en œuvre la politique de prévention. Aussi, le CESER incite le Conseil régional à investir plus fortement en faveur de la prévention. En effet, la réduction des déchets à la source devrait constituer un pilier majeur de la politique régionale dans le cadre d'une économie durable et de sobriété en utilisation des matériaux et ressources.

Le CESER regrette par ailleurs que les programmes locaux de prévention des déchets, pourtant obligatoires depuis 2012, restent très peu finalisés. En effet, seulement 3 EPCI, soit 5 % de la population, les ont mis en œuvre, alors que 14 EPCI ne les ont même pas initiés².

De même, le CESER constate que la tarification incitative ne couvre que très peu de communes en Bretagne. Même si elle devrait s'accélérer en 2024, elle reste insuffisamment déployée (30 % de la population régionale), tout comme la collecte séparée des déchets organiques (moins de 25 % de la population³).

Le CESER aurait aussi apprécié d'avoir plus de détails notamment sur l'appui à la mise en œuvre de la filière REP (Responsabilité élargie du producteur) car 80 % des déchets sont issus des activités économiques, ainsi que sur la trajectoire qui permettrait d'arriver aux objectifs du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

7 - Mobilités

701 - Transports collectifs

Sur proposition de Frédéric ÉTÈVE et Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le Conseil régional rappelle l'effet structurant de l'exploitation du mode ferroviaire en Bretagne avec des résultats significatifs tant sur le niveau de l'offre que sur la qualité du service rendu. Le CESER ne peut qu'approuver cette politique régionale dont la cohérence ne se dément pas depuis des années, avec des efforts financiers importants dont les effets valident cette stratégie. En effet, pour le CESER elle contribue très largement à encourager le report modal et réduire notamment l'utilisation de l'automobile, singulièrement sur les parcours du quotidien. Pour cette année 2023, le CESER relève avec satisfaction que beaucoup d'actions ont été engagées, dans la continuité des années précédentes avec notamment le démarrage des travaux des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Quimper et Brest, qui devraient parachever cette opération de modernisation de l'offre train + car, ceci en cohérence avec le déploiement d'une offre de transports collectifs à destination de tous les territoires de Bretagne.

Pour le CESER, la création du syndicat mixte de type SRU « Bretagne Mobilités », sujet sur lequel il renvoie le Conseil régional à [son avis rendu en session d'octobre 2023](#), doit être l'occasion notamment, d'entente avec les collectivités intégrant cette nouvelle structure, de reposer la question du niveau des dessertes et notamment périurbaines, eu égard aux attentes des usagers et demandes exprimées notamment dans les Comités de lignes.

² Chiffres de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB), 2024.

³ Ibid.

Selon le CESER, la question des rabattements vers les haltes et gares demeure actuellement le maillon faible dans beaucoup de territoires pour permettre aux usagers d'y accéder plus facilement. Une fois de plus, comme il l'a fait à l'occasion de [son avis sur le Budget primitif 2024](#), le CESER préconise de s'appuyer sur les Comités de ligne et le Comité des partenaires, qui peuvent contribuer à faire émerger les besoins. Le RADD 2023 ne permet pas, en tout état de cause, de lire de manière même partielle les actions entreprises en ce sens. Pour le CESER, le travail doit s'engager avec toutes les collectivités locales, ceci en cohérence avec les objectifs régionaux de report modal, principal vecteur de décarbonation des mobilités.

Le CESER note avec intérêt la bonne tenue des indicateurs de régularité et de qualité de service avec une forte satisfaction des usagers TER. Le renouvellement pour 10 ans des conventions TER et TGV sont pour le CESER un gage de pérennité de ces indicateurs car cette échéance permet de donner la visibilité nécessaire sur le temps long, indispensable à l'exploitation de réseaux de transport, comme il a pu l'exprimer dans [son avis sur ce dossier](#). Il salue à nouveau ce choix qui doit aboutir au renforcement de l'offre à hauteur de 20 % d'ici 2030.

Concernant la feuille de route [« Pour des mobilités solidaires et décarbonées »](#), le CESER note que ce RADD n'y fait pas mention et s'interroge sur la mise en œuvre d'une évaluation réelle des effets de celle-ci. Comme il l'a déjà souligné, il apprécierait la mise en œuvre d'indicateurs spécifiques à celle-ci.

Le CESER relève aussi avec intérêt qu'entre 2019 et 2021, le nombre de kilomètres parcourus avec les cars GNV a été multiplié par 21, représentant 2,5 % du total. Compte tenu de l'importance du transport routier voyageurs, tant interurbain que scolaire dans le Bilan d'émissions de gaz à effet de serre, le CESER aurait apprécié connaître le calendrier de déploiement de la conversion de la flotte régionale d'autocars vers la solution GNV.

Concernant l'ensemble des indicateurs, le CESER note avec intérêt la progression du trafic en 2023 qui confirme le regain d'intérêt pour l'offre TER en Bretagne. Une fois de plus, il salue l'engagement du Conseil régional et de la SNCF, avec notamment un taux de réalisation de l'offre train satisfaisante et l'excellente ponctualité de l'offre ferroviaire TER Bretagne. Il relève aussi l'impact du coût de l'énergie sur l'exploitation de l'offre interurbaine et scolaire. Le CESER restera vigilant sur ce point.

Le CESER prend note du léger repli de la fréquentation concernant la desserte des îles ; en effet, la cible pour 2024 est en deçà du niveau de fréquentation constaté ces dernières années. Le CESER aurait apprécié en connaître la raison.

Concernant la billettique dite « légère », le CESER prend acte de son déploiement. Quel en est l'impact attendu notamment en termes d'offre ou d'utilisation ? Cela aura-t-il un impact sur l'offre de transport scolaire ?

Enfin, le CESER prend note des actions engagées pour mieux faire connaître l'offre TER BreizhGo. Il aurait apprécié connaître le public visé ainsi que les actions engagées. Il note que les discussions s'engagent avec les collectivités concernant la création du syndicat mixte « Bretagne Mobilités ».

Concernant les actions engagées par le Conseil régional sur le co-voiturage, le CESER apprécierait la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité du recours à cette solution et *in fine* les gains en termes d'émission de gaz à effet de serre (GES) évitées.

702 - Infrastructures de mobilités

Sur proposition de Thierry CHAMBON et Frédéric ÉTÈVE
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

La mission 7 représente 56 % des émissions de gaz à effet de serre de la Région (105 700 teqCO₂), dont près 80 % sont liées au transport routier fonctionnant aux carburants fossiles et 14 % aux trains diesel. La décarbonation de la flotte de cars apparaît donc comme un levier majeur en vue de l'atténuation de l'empreinte carbone de l'activité

régionale. Des initiatives et réalisations existent déjà, avec à fin 2021, la circulation de 22 cars GNV, soit 2,5 % du parc. Le CESER aimerait savoir comment cette dynamique s'est poursuivie et si elle apparaît comme une alternative prometteuse à une flotte classiquement diesel.

Au-delà de l'exécution des budgets consacrés à cette mission en 2023, les actions phares mises en avant concernent d'abord les accords partenariaux avec l'Etat à travers l'avenant « Mobilités » du Contrat de plan Etat-Région (CPER), et avec les EPCI de Bretagne Sud qui ont mené à un programme de développement de l'offre TER sur ces territoires à travers BreizhGo Express Sud. Le CESER renvoie à ses différents avis sur le sujet⁴ et se félicite de ces accords qui favoriseront les usages décarbonés de mobilité, en encourageant la poursuite des travaux là aussi partenariaux, avec les EPCI de Bretagne en vue de la création du syndicat mixte SRU « Bretagne Mobilités ».

Concernant le programme 702 proprement dit, le CESER constate des taux d'affectation et de réalisation bien en deçà de ce qui était attendu.

La situation la plus dégradée concerne les budgets de fonctionnement avec un taux d'affectation d'à peine 72 % et un taux de réalisation de seulement 22 % ! Certes les assiettes concernées sont beaucoup plus faibles que pour les investissements (de l'ordre de 200 et 300 k€) mais ces taux faibles, voire très faibles, posent question sur les raisons de tels écarts sans qu'aucun élément ne soit réellement fourni. Le CESER attend des éclairages de la part du Conseil régional à ce sujet.

Concernant les investissements, le taux d'affectation est de 85 % environ et le taux de réalisation en retrait à 70 %. Là aussi ces taux, certes moins dégradés que pour les budgets de fonctionnement, interrogent et ce d'autant plus que les assiettes sont beaucoup plus larges : 30 M€ d'autorisations de programme (AP) prévisionnelles et 42 M€ de crédits de paiement (CP). Ce sont donc plus de 12,5 M€ de CP en moins sur le programme en 2023. La raison principale donnée est le glissement des travaux d'établissement de l'avenant « Mobilités » du CPER. Il est précisé à cet égard que certains engagements ont donc été reportés à 2024. Le CESER prend bonne note de cette indication sans pouvoir en constater réellement l'effectivité, n'ayant pas le détail de ces engagements dans leur planning initial ni dans leur planning final. En ce qui concerne la consommation des CP, aucun élément ne vient en expliquer la cause (le retard du CPER impactant essentiellement les AP et a priori peu les CP). Le CESER aimerait connaître les raisons de ce faible taux et en déduire si ces CP seront reprogrammés en 2024 ou supprimés.

En termes de réalisations, le CESER se réjouit de l'effectivité des travaux sur la ligne ferroviaire Dinan-Lamballe, du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Quimper, du lancement des travaux de celui de Vannes, et de l'inauguration de la gare maritime de Quiberon. De même, le CESER note le bon avancement des travaux sur la RN 164 même si le tronçon Merdrignac Est souffre d'un retard lié à un contentieux technique. Le CESER restera attentif quant aux premiers résultats de l'expérimentation mise en place sur la RN 137 Nantes-Rennes qui consiste à réserver une voie de circulation aux transports en commun et au covoiturage.

Enfin, le CESER note avec satisfaction le lancement d'une série d'études pour concevoir les projets de demain qui viseront à renforcer l'usage, l'efficacité et la pertinence écologique d'infrastructures de transport que ce soit à destination des voyageurs ou des marchandises. Comme il l'a exprimé à l'occasion de son avis sur le dossier « Relever le défi des mobilités » présenté à cette même session, il aimerait par ailleurs que les résultats de l'étude sur le fret ferroviaire lui soient présentés.

⁴ [Avis du bureau du CESER sur le volet Mobilités du CPER du 9 octobre 2023](#)
[Avis du CESER sur le volet Mobilités du CPER du 4 décembre 2023](#)
[Avis du CESER sur le dossier Mobilités en Bretagne Sud du 2 octobre 2023](#)

703 - Aéroports

Sur proposition de Danielle CHARLES LE BIHAN et Cathy VALLÉE
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional se réfère à l'éclairage apporté par son étude [La desserte aérienne dans une Bretagne en transition : quel plan de vol ?](#) qui apporte une contribution approfondie à l'élaboration de la stratégie aéroportuaire régionale, sur laquelle le CESER a également [rendu un avis](#).

Concernant la définition du schéma stratégique photovoltaïque, le CESER apprécie les détails fournis par le Conseil régional quant au retard pris sur ce dossier, qui permettra d'accompagner la transition des plateformes aéroportuaires dont la Région est propriétaire. Cela fait d'ailleurs directement écho à l'une des préconisations de l'étude précitée du CESER, ce dernier invitant à la poursuite du développement, sur les sites, d'énergies renouvelables afin de réduire l'empreinte environnementale des aéroports bretons. Le CESER restera mobilisé sur ce second semestre 2024 pour le passage en session de ce schéma, notamment quant aux arbitrages qui seront réalisés pour concilier préservation de la biodiversité, artificialisation et qualité des sols et transition énergétique. Le CESER sera attentif au lancement des Appels à manifestation d'intérêts (AMI) qui s'en suivront.

Sur l'accompagnement financier des investissements pour le maintien en l'état et la transition écologique des aéroports, le CESER prend acte de la subvention d'1,09 M€ attribuée à la Société d'exploitation aéroportuaire de Rennes et Dinard (SEARD).

En ce qui concerne le transfert de propriété des parcelles situées aux abords de l'aéroport de Rennes, le CESER aurait aimé connaître l'estimation du coût des travaux à prendre en charge par le Conseil régional, afin d'en apprécier la pertinence, étant donné qu'il ne pourra occuper que partiellement ces terrains qui resteront utilisés majoritairement par les services de l'Etat.

Enfin, sur la question de l'Obligation de service public Quimper-Orly, le CESER prend acte du non-renouvellement de celle-ci du fait de sa faible fréquentation. Cela lui semble cohérent à la vue du déficit d'exploitation mentionné, mais également vis-à-vis de l'esprit que pose la stratégie aéroportuaire régionale, visant à réinterroger les fonctions des plateformes aéroportuaires, dans une vision complémentaire et ancrée dans les transitions. Comme il le préconisait dans son étude sur la desserte aérienne, l'arrêt ou la réduction du transport régulier de passagers dans certaines plateformes, ici Quimper, doit être accompagné de concertations et de travaux exploratoires sur leur devenir. Ces reconfigurations rendent, dans une logique de solidarité régionale, d'autant plus nécessaire de penser l'accessibilité à la mobilité longue distance en termes d'intermodalité, dans un souci d'accessibilité des territoires.

8 - Actions européennes et internationale, fonds européens

801 - Actions européennes et internationales

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

Le CESER observe qu'en 2023 les taux de réalisation sont plus élevés qu'en 2022 : 90,1 % en fonctionnement et 69,5 % en investissement. Le CESER aurait apprécié avoir la ventilation de ces réalisations par action afin de mieux mesurer les écarts entre affectations et réalisations au titre de cette année 2023. La comparaison avec 2022 est néanmoins difficile du fait du transfert du suivi de la politique en faveur de la mobilité des jeunes à la Direction des affaires européennes et internationales, ce qui représente une évolution majeure en termes de mission et de budget.

En ce qui concerne l'analyse des principales réalisations de l'année 2023, le CESER note avec satisfaction qu'elles sont conformes à la feuille de route détaillée dans le budget prévisionnel 2023. Pour autant, le CESER aurait souhaité avoir davantage d'informations, notamment, sur l'accord renouvelé avec le Pays de Galles, et sur ceux signés avec l'Ecosse et l'Irlande, signatures qui sont intervenues dans le cadre du renforcement des coopérations avec les régions européennes et internationales.

Globalement les actions réalisées sont dans la continuité des années précédentes, en attente de l'actualisation de la stratégie internationale pour la période 2024-2028.

802 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

803 - Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

804 - Programme FEADER 2014-2020

806 - Programme FEAMP 2014-2020

807 - Programme FEAMPA 2021-2027

808 - Assistance technique

Sur proposition de Yannick MORIN
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

L'année 2023 a permis de clôturer la programmation européenne 2014-2020, et d'initier la programmation 2021-2027. Le CESER salue la qualité du pilotage et du suivi de ces programmes européens au regard de la période de cumul des deux programmations, qui a demandé une forte structuration de l'autorité de gestion.

La réalisation de différents audits démontre et confirme la bonne gestion de ces fonds. Le pilotage a permis de sécuriser les enveloppes financières pour dépasser les seuils de dégagement d'office.

Le CESER apprécie le démarrage effectif des paiements pour le programme FEDER-FSE+ 2021-2027, dans un calendrier répondant aux demandes des porteurs de projets. En 2023, le FEAMPA n'a pas encore engagé de paiements, le CESER appelle à ce qu'ils débutent incessamment pour les 19 projets sélectionnés fin 2023.

Le CESER attire l'attention sur une nécessaire vigilance sur le lancement et l'avancement des volets territorialisés du FEDER-FSE+, du FEADER et du FEAMPA.

Le CESER observe avec satisfaction que les actions de communication liées au lancement de la nouvelle programmation se révèlent positives avec une progression sensible des vues sur le site internet des fonds européens.

9 - Ressources et accompagnement des politiques

901 - Conditions de travail et compétences

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER relève un ralentissement de la mobilité dans les services internes (25 % contre 33 % en 2023), alors même que celle constatée au sein des lycées est restée stable (33 %). Ce phénomène semble pour partie lié aux tensions prévalant sur le marché du travail ainsi qu'aux spécificités des profils recherchés qui conduisent au recrutement de plus de candidats externes et de contractuels, faute de candidatures statutaires disposant des compétences attendues.

En matière de formation, le CESER apprécie que plus de 75 % des agents aient suivi au moins une journée de formation en 2023. Il s'agit en effet d'un niveau nettement supérieur aux années précédentes.

902 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

Dans un contexte économique marqué par de fortes tensions inflationnistes, le CESER constate une nette augmentation de la masse salariale, qui a évolué de +5 % en 2023. Cette hausse s'explique pour les deux tiers par la revalorisation du point d'indice et du smic, ainsi que par l'effet Glissement vieillesse technicité (GVT) et la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIFA).

Le CESER apprécie l'adaptation par le Conseil régional de ses effectifs aux priorités des diverses politiques publiques (renfort des équipes dans les domaines de l'emploi-formation, du bien manger, des transports, des projets portuaires, des systèmes d'information et de l'immobilier) ainsi que l'adaptation du régime indemnitaire des agents régionaux aux conditions environnantes, marquées notamment par les fortes tensions prévalant sur le marché du travail, avec les problématiques d'attractivité qui peuvent en découler.

904 - Fonds d'intervention régional

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

Même s'il est doté d'un montant en très légère baisse par rapport à l'année précédente, le CESER apprécie que le Fonds d'intervention régional (FIR) ait accompagné un plus grand nombre de projets en 2023. Ceux-ci sont principalement portés par des associations tournées vers l'animation et la vie locale ainsi que le sport.

Le CESER remarque aussi que l'enveloppe destinée à soutenir des projets d'investissements n'a été utilisée qu'à un peu plus de la moitié et s'interroge sur cet état de fait (nombre et finalité des projets soumis, degré de sélectivité, etc.).

905 - Information et promotion

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre ses actions de communication visant à mieux faire connaître la collectivité du citoyen (plus particulièrement ses compétences) et à lui apporter une meilleure visibilité.

Il salue le lancement du magazine B distribué à l'ensemble des foyers du territoire régional et apprécie l'approche diversifiée menée tant en termes de supports (papier, digital) que de cibles, avec notamment l'expérimentation conduite en direction du jeune public lycéen.

Il apprécie enfin le soutien et la participation de la Région à la tenue d'évènements à fort rayonnement (Congrès des Régions de France à Saint-Malo, inauguration d'infrastructures (lycées, gare maritime de Quiberon, etc.), Compétition des métiers à Saint-Brieuc, Conférence des Régions maritimes européennes à Saint-Malo), et ce en cohérence avec sa recherche de visibilité et les politiques qu'elle porte.

906 - Patrimoine et logistique

Sur proposition de Gérard HURÉ et Dominique PIRIO
au nom de la Commission 1 « Dynamiques territoriales et mobilités »

Le programme illustre la poursuite des opérations de maîtrise d'ouvrage déjà engagées et confirme l'arrêt des baux initiés en 2022, entraînant une économie de loyers conséquente.

Par ailleurs, le CESER accueille favorablement, comme il l'avait déjà mentionné dans [son avis sur le Budget primitif 2024](#), la volonté du Conseil régional d'assurer le renouvellement de son parc de véhicules, principalement au travers de véhicules électriques ou hybrides.

L'augmentation des dépenses de transport en commun, qui traduit l'effort consenti par le Conseil régional dans le recours aux transports collectifs est également salué par le CESER, notamment du point de vue de l'empreinte carbone. De fait, la collectivité a aussi un rôle à jouer dans son fonctionnement sur la nécessaire mutation des pratiques individuelles et collectives. Par ailleurs, le CESER prend acte que les dépenses liées à l'utilisation des véhicules de service ne s'en trouvent pas affectées, du fait de ce qu'il imagine être lié à l'augmentation du prix des énergies fossiles.

Enfin, le CESER relève l'implication du Conseil régional dans sa volonté de dématérialiser les documents administratifs en limitant le nombre de copieurs. Toutefois, si la démarche de dématérialisation comporte de nombreux avantages, il importe cependant de veiller à ce que personne ne se trouve écarté des relations avec la Région.

907 - Systèmes d'information

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER s'étonne de l'absence de mention de la problématique de cybersécurité. Au vu de l'importance que celle-ci revêt, de la recrudescence des cyberattaques (notamment contre des collectivités territoriales et les structures

publiques de manière générale) et des conséquences pouvant en découler, l'absence de focus sur le volet « cybersécurité » est regrettable.

908 - Ressources et expertises

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER apprécie les actions menées par le Conseil régional pour améliorer la qualité de l'offre de services offerte aux usagers.

Il encourage par ailleurs le Conseil régional à poursuivre dans la voie responsable tracée en matière de politique des achats, avec la mise en œuvre du nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) sur la période 2023-2025 et le déroulement du projet visant à créer, avec les quatre départements bretons, une centrale d'achats.

Le CESER salue enfin les actions et études engagées pour renforcer la culture du pilotage (revue des programmes notamment) et de l'évaluation des politiques publiques (évaluation environnementale du budget primitif et du plan pluriannuel d'investissement) ainsi que le niveau d'expertise juridique et financier des équipes, corollaire indispensable.

909 - Service de la dette

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER insiste à nouveau sur la qualité de gestion de sa dette et trésorerie par le Conseil régional. Il relève par ailleurs la bonne adaptation du Conseil régional aux nouvelles conditions de marché caractérisées par un retour des taux en territoire positif, avec un positionnement élevé de leur niveau. Le CESER note positivement que le Conseil régional a peu recouru à l'émission de titres négociables à court terme, limitant ainsi ses excédents de trésorerie. Il a privilégié, pour leur souplesse d'utilisation, les tirages sur les lignes de trésorerie ouvertes auprès de banques.

Au niveau de l'encours de dette, et en anticipation d'une baisse attendue des taux, le Conseil régional a veillé à renforcer le poids des taux variables qui a augmenté de 10 points et se situe, fin 2023, à 38 % du global.

Le CESER relève la bonne optimisation du coût de la dette qui extériorise un niveau de marge moyenne consolidée faible (0,32 %), très inférieur à celui supporté par les autres collectivités territoriales (0,8 %).

910 - Mouvements financiers divers

Sur proposition de Philippe LAMÉ
Rapporteur général en charge du budget

Le CESER constate l'augmentation sensible (+9 %) du volume de factures traitées qui a atteint le chiffre de 24 800. Il s'inquiète, parallèlement à cette évolution, de l'allongement du délai de paiement de ces dernières qui, en passant de 19,6 jours à 21,4 jours, se situe ainsi au-delà la valeur cible maximale des 20 jours.

Le CESER relève avec satisfaction la faiblesse du coût du risque supporté par la Région sur les créances portées. Le montant des provisions passées pour couvrir celui-ci a fortement chuté d'une année sur l'autre et se situe à un niveau très bas (1,2 M€). Il se trouve par ailleurs quasi-intégralement couvert par les reprises de provisions opérées, induisant finalement une perte sèche de très faible montant (0,2 M€).

Rapport transversal Langues de Bretagne

1. Sur les volets relatifs à la transmission des langues de Bretagne

Sur proposition de Manuel DE LIMA
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Le Rapport transversal Langues de Bretagne présente pour la deuxième année un suivi des indicateurs concernant les politiques menées par le Conseil régional en faveur des langues de Bretagne.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des objectifs du *Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027*, voté en décembre 2023, visant à renforcer et à adapter les politiques existantes en direction du breton et du gallo, en poursuivant la structuration de l'action du Conseil régional selon deux grands axes identiques pour les deux langues : d'une part le renforcement de leur transmission et, d'autre part, le développement de leur présence dans la vie quotidienne.

Pour chacun de ces volets, le présent rapport comprend :

- les indicateurs du Plan de réappropriation actualisés avec les données 2023 commentées ;
- les indicateurs publiés dans le Rapport transversal 2022 également actualisés ;
- les fiches actions du Plan de réappropriation complété d'un état de leur mise en œuvre et qui sera encore complété dans le prochain rapport transversal ;
- enfin, comme dans le Rapport transversal 2022, des zooms sont proposés sur certaines actions ou programmes transversaux.

Le document s'inscrit dans une longue suite de rapports sur la politique linguistique du Conseil régional, une des politiques les plus abondamment documentées ces dernières années. S'ils n'évitent pas toujours la redondance, ces nombreux documents témoignent de la volonté de rendre compte des politiques particulièrement actives qu'il mène dans ce domaine.

Pour autant, le CESER observe qu'à l'heure actuelle, le nombre d'élèves bilingues formé-es en Bretagne peine toujours à atteindre la barre des 20 000 - objectif pourtant fixé pour l'année 2020, il y a de cela une décennie. A cet égard, l'objectif de 30 000 élèves bilingues à l'horizon 2027 rappelé dans le rapport paraît lointain.

Comme il l'a déjà souligné, notamment dans son avis d'octobre 2023 sur le précédent Rapport transversal, le CESER observe que les leviers principaux de réussite des objectifs fixés en matière de « transmission » dépendent au premier chef des politiques éducatives décidées au niveau national. Le présent rapport en fournit un exemple patent constatant l'absence d'avancées dans la généralisation de l'enseignement de la langue bretonne dans le premier degré - un objectif de la Convention pour les langues de Bretagne mais qui n'a pour le moment donné lieu à aucune action de la part des autorités académiques.

En 2023, le CESER avait reproché au précédent Rapport transversal d'être « un peu mince » ; tel n'est pas le cas de l'épais rapport proposé ici qui reprend l'ensemble des indicateurs du Plan de réappropriation, augmentés des données 2023. Toutefois, les variations constatées étant relativement peu sensibles, comme le CESER a déjà abondamment commenté ces indicateurs en décembre dernier dans [son avis sur le Plan de réappropriation des langues de Bretagne](#), il renvoie pour l'essentiel à ses précédents avis.

Le CESER relève toutefois que :

- certains indicateurs ne remontent pas avant 2022 ce qui n'apporte guère de recul ;
- il manque un indicateur complet pour les effectifs bilingues, premier et second degrés, dans chaque réseau ;
- des données complètes sur l'optionnel, lycée et collège, seraient également bienvenues, pour le breton comme pour le gallo.

Le CESER relève entre autres que le rapport confirme la désaffection pour les aides Skoazell aux étudiant-es de Master. Les demandes en M1 s'effondrent (4 fois moins en 2023 qu'en 2018) sans que l'élargissement du dispositif

aux M2 soit parvenu à enrayer la chute : après un apport significatif en 2022 (avec 23 demandes en M2), les demandes sur ce niveau sont également en net recul.

Le CESER retient également le net recul en 2023 des demandes pour l'aide Desk-Petite enfance destinée essentiellement à la formation professionnelle à la langue bretonne pour les métiers d'ATSEM dans les écoles maternelles. Le document évoque sans trancher un effet possible de la reprise de l'emploi comme la possible baisse d'attractivité de ces métiers. Le CESER pour sa part observe une décrue constante des effectifs amorcée dès 2019, ce qui doit engager à en rechercher les causes et à identifier les freins éventuels.

2. Sur les volets relatifs à la présence des langues

Sur proposition de Claudine PERRON
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Partant du constat d'une perte alarmante et continue de locuteurs et locutrices du breton et du gallo chaque année et afin de favoriser le rétablissement de leur usage social auprès du plus grand nombre, le Conseil régional a adopté en décembre 2023 un plan de réappropriation des langues de Bretagne. Ce plan est assorti de prévisions de financement pour la période 2024-2027.

Le présent rapport publie les indicateurs actualisés avec les données 2023. La présentation, sous forme de tableau pour chaque action définie bien l'objectif, les partenariats, les structures concernées ainsi que le phasage. Les tableaux montrant l'évolution 2022-2023 et la cible sont très faciles à interpréter.

2.1. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne

La somme des affectations consolidées enregistre une hausse de 5,8 % en 2023 pour ce qui concerne la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne (+274 k€). Le CESER apprécie de trouver en illustration à cette bonne nouvelle, un tableau de l'évolution des crédits depuis 2020 ainsi que les répartitions de ces crédits pour chaque domaine d'activité.

2.2. Soutenir le développement de la présence de la langue bretonne dans la vie publique

La progression du nombre d'agents régionaux apprenant la langue bretonne paraît adaptée à la cible visée. Le CESER apprécie les explications détaillées tant pour la formation des agents que pour la signalétique bilingue ou la communication régionale. Le zoom sur le Fonds d'intervention régional est très instructif.

2.3. Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne

L'analyse des financements de l'Office public de la langue bretonne (OPLB) est claire et précise. Le CESER attend le résultat de la future enquête. La présentation des trois grandes associations qui œuvrent sur le terrain a le mérite de bien définir, pour le public, le rôle de chacune et leurs relations avec la Région. Le CESER note une légère augmentation du soutien aux Ententes de pays et apprécie la reconnaissance, par le Conseil régional, de leur rôle essentiel dans les territoires.

2.4. Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne

L'action de l'association Joa ! qui propose des interventions en breton sur la vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que sur la prévention des violences aux enfants, montre une belle progression en 2023.

Le domaine de l'accueil loisirs-jeunesse est extrêmement important pour que la langue bretonne ne soit pas uniquement la langue de l'école. L'aide de la Région est primordiale dans ce domaine alors qu'il manque encore de

nombreux salariés sur le terrain (ex : direction des colonies de vacances). Nous notons une reprise de la progression bien que le niveau de 2018 n'ait pas encore été atteint. L'observation d'une augmentation des demandes pour les centres de loisirs sans hébergement est très instructive. Dans un contexte inflationniste, il convient de prendre en compte également la précarisation financière de nombreuses familles.

2.5. Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne

L'implication du Conseil régional pour tout ce qui concerne les médias en breton et la révolution de l'intelligence artificielle est indispensable. Le tableau d'indicateurs sur le nombre de mots traduits est particulièrement parlant. De même pour l'évolution du volume annuel diffusé par France 3 et Brezhoweb. Le CESER apprécie également de visualiser facilement les diffusions cinématographiques pour les jeunes : elles ne se feraient pas sans le soutien régional au doublage, au sous-titrage et aux productions de programmes audiovisuels et radiophoniques.

2.6. Développer l'édition et la lecture en langue bretonne

Le CESER ne peut que déplorer les difficultés dans le monde de l'édition et encourager le Conseil régional dans sa volonté de soutenir et restructurer la filière.

2.7. Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne

Le théâtre en breton doit, bien évidemment, être aidé par un soutien aux troupes mais aussi par l'éducation dans le cadre scolaire. Le CESER apprécie de pouvoir visualiser la progression des actions.

En ce qui concerne la politique culturelle pour la diffusion musicale en breton, le CESER remarque le soutien aux chorales en langue bretonne et l'aide au Toal-lañs mais craint que cela ne suffise pas à accompagner un domaine essentiel pour la reconnaissance du breton et qui a beaucoup de difficulté à se faire une place dans la vie publique à la hauteur de la qualité de sa production.

3. Développer la présence de la langue galloise dans la vie quotidienne

Le montant global affecté au programme 301 a progressé entre 2022 et 2023, ce qui a permis de renforcer le soutien à l'Institut de la langue galloise afin de développer sa présence dans la vie quotidienne.

3.1. Soutenir le développement de la présence du gallo dans la vie publique

Le CESER a participé aux deux réunions du Comité langue galloise qui se sont tenues en 2023. Le soutien régional à l'Institut de la langue galloise va permettre une forte augmentation des traductions en langue galloise. Nous constatons, conformément aux actions 17 et 18 du plan de réappropriation de la langue galloise, la tenue du Prix de gallo et la campagne de communication sur la langue galloise.

3.2. Soutenir la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique

La Région soutient, depuis sa création, l'Institut de la langue galloise dans ses missions de transmission, de mise en visibilité du gallo et de traduction. Le CESER apprécie l'aide apportée par le Conseil régional aux associations implantées dans les territoires qui œuvrent à la transmission et à l'usage de la langue galloise.

3.3. Développer les politiques jeunesse en langue galloise

Le Conseil régional s'engage à soutenir les structures qui proposent des temps de loisirs et des séjours de vacances en gallo, ce que le CESER approuve.

3.4. Développer la production et la diffusion de contenus multimédias en langue galloise

Il est étonnant de ne trouver ici aucun tableau de progression en ce qui concerne la langue galloise à l'instar de ce qui est présenté, à la même rubrique, pour la langue bretonne.

3.5. Développer l'édition en langue galloise

Le tableau montre une relative stabilité de l'édition des ouvrages en gallo.

3.6. Soutenir les initiatives permettant de créer une dynamique autour de la langue galloise

Le Conseil régional n'a aidé que deux projets culturels en 2023 concernant la création de dynamiques locales autour de la langue galloise, à Saint-Aubin-du-Cormier et à Monterfil en Ille-et-Vilaine.

Rapport transversal Jeunesse

1. Observations générales

Sur proposition d'Arnaud BONNET
avec la contribution des autres rapporteur-es de la commission
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le CESER qui, de longue date, plaide en faveur d'une politique jeunesse intégrée au niveau régional, soutient la forte implication du Conseil régional, à la fois comme chef de file de la politique jeunesse et co-pilote du Plan breton de mobilisation pour les jeunes, ainsi que la mobilisation de ses propres compétences et politiques.

Comme les années antérieures, le rapport jeunesse du RADD 2023 est de grande qualité. Clair, synthétique et accessible, il donne une vision à la fois transversale et thématique de la mise en œuvre partenariale du Plan de mobilisation et de ses compétences propres pour améliorer les conditions de vie des jeunes en Bretagne. Le CESER apprécie particulièrement le tableau de synthèse figurant à la fin du rapport qui reflète la multiplicité des actions et projets soutenus en 2023, ainsi que leurs bénéficiaires et financements. Il en ressort que, pour la mise en œuvre des 12 chantiers du Plan de mobilisation, 77 actions régionales ont été identifiées et portées par 36 programmes budgétaires du Conseil régional représentant près de 370 M€.

Le rapport transversal confirme que le Conseil régional affirme son rôle d'ensembleur et de coordination de l'action publique jeunesse en Bretagne, favorisant, animant et dynamisant le dialogue structuré entre ses acteurs en région et dans ses territoires. Comme le CESER le préconise régulièrement dans ses travaux sur la jeunesse, le Conseil régional est très attentif à la participation des jeunes, en tant qu'actrices et acteurs à part entière du Plan de mobilisation. Ce progrès dans la co-construction des politiques publiques pour et avec les jeunes est particulièrement remarquable avec le Conseil régional des jeunes (CRJ), jusqu'à être membre de droit de la Commission Jeunesse, égalité des droits et citoyenneté de l'assemblée régionale. Le CESER témoigne aussi des contributions de grande qualité des jeunes du CRJ régulièrement sollicités pour enrichir, par leurs réflexions, ses propres travaux. Ainsi, les jeunes du CRJ étaient les grands témoins du forum régional sur la santé mentale des jeunes organisé par le CESER à Rennes, le 18 octobre 2023. Au vu de la richesse des initiatives et réflexions du CRJ, il souhaite pouvoir continuer à dialoguer régulièrement avec ses membres lors de ses futurs travaux.

Dans le prolongement de son rapport [« Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux »](#), le CESER souligne à nouveau la fragilisation de la santé mentale de nombreux jeunes en Bretagne : 60 % des étudiant-es déclarant s'être senti-es « en permanence ou souvent épuisé-es ». La montée en puissance des Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) et le renforcement de leur maillage territorial (chantier 4) semblent être un élément fort de la réponse de la Région à cet enjeu préoccupant. Ce soutien

est d'autant plus important que plusieurs PAEJ, à l'instar de certaines Missions locales, rencontrent de sérieuses difficultés du fait de la diminution - parfois brutale - de financements publics, ce que le CESER déplore.

Dans un contexte d'inflation et de crise du logement, et alors qu'il s'agit d'un besoin essentiel et d'un droit fondamental, le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre la mise en œuvre de ce chantier avec ses partenaires. L'expérimentation sur le logement des travailleurs saisonniers dans les internats de deux lycées bretons en 2023, alors que la tension locative devient très forte tout particulièrement sur le littoral breton à cette période de l'année, est une initiative à saluer et à élargir.

Enfin, de manière plus transverse, un point d'attention particulier mérite d'être porté aux jeunes des ruralités. La proportion de jeunes vivant en milieu rural est la deuxième plus élevée des régions françaises. Or, comme l'indique le Conseil régional, ces dernières rencontrent des difficultés spécifiques et plus marquées en particulier en termes de taux de non-scolarisation, de migration après 18 ans, de mobilité (ex : accès à la mobilité par le permis de conduire qui y est plus indispensable, freins psychologiques à la mobilité physique...) ou encore la mobilisation effective du Pass culture.

2. Observations sur les chantiers thématiques

Sur proposition d'Arnaud BONNET
avec la contribution des autres rapporteur-es de la commission
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

S'agissant du **chantier 4 « Permettre à tou-ttes les jeunes d'être en bonne santé »**, le CESER renvoie ici à son avis sur le rapport transversal santé.

Pour le **chantier 7 « Favoriser la prise en compte des droits culturels des jeunes »**, le CESER se félicite de la mise en place des Pactes de développement culturels et souhaite qu'ils puissent être multipliés. Au plus près des territoires et des jeunes, avec les villes et les EPCI, la Région renforce la cohésion des différents initiateurs des politiques culturelles et peut ainsi mieux répondre aux attentes des jeunes gens. L'éducation artistique et culturelle est déterminante pour ouvrir la curiosité et est une pratique qui décloisonne et propose des expériences inédites et sensibles. L'éducation à l'image, la connaissance de l'art cinématographique à travers les dispositifs Apprenti-es au cinéma et Passeurs d'images répondent avec justesse aux exigences d'une époque saturée d'images et contribuent à donner aux jeunes le discernement et les réflexions indispensables pour garantir nos instances démocratiques. Il est à noter que toutes ces initiatives donnent leur pleine mesure en s'inscrivant dans le temps, le CESER invite donc le Conseil régional à les poursuivre et les amplifier.

Concernant le **chantier 8 « Permettre aux jeunes de s'engager »**, le CESER renvoie à son avis sur le programme 401.

Pour ce qui a trait au **chantier 11 « Garantir l'égalité femmes-hommes »**, la Région agit avec et pour les jeunes sur plusieurs axes, dont celui de la promotion de l'égalité des droits auprès des jeunes filles et garçons par différents moyens, ce dont se réjouit le CESER :

- le soutien à différents projets et actions concernant, par exemple, les médiathèques pour mieux intégrer l'égalité femmes-hommes avec des outils appropriés à partir de la petite enfance ; des dispositifs d'insertion par le sport ; la prévention du sexisme et des violences sexistes et sexuelles.
- la lutte contre les stéréotypes sexués et de genre dans l'orientation (ex : IDEO) par la promotion des filières scientifiques avec une attention particulière au jeune public féminin en partenariat avec l'Académie de Rennes et le CNRS, l'Espace des Sciences, Océanopolis, la Maison de la Mer...
- l'impulsion d'une dynamique de travail collective pour interroger les stéréotypes de genre dans l'orientation des futures étudiantes et futurs étudiants avec l'organisation d'une journée phare en décembre 2023 sous l'égide de la Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale (FEDE B).

Le Conseil régional prend ainsi sa part avec sa politique égalité proprement dite pour et avec les jeunes, mais il n'est qu'un acteur parmi d'autres acteurs publics comme l'Etat - dont l'Education nationale - et bien évidemment les familles, dans leur rôle éducatif. Dans son sixième rapport annuel sur l'état du sexisme en France (janvier 2024), le

Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes indique que « 70 % des femmes estiment ne pas avoir reçu le même traitement que leurs frères dans la vie de famille, près de la moitié des 25-34 ans pense que c'est également le cas à l'école et 92 % des vidéos pour enfants contiennent des stéréotypes genrés. Ces chiffres sont révélateurs des causes du sexisme persistant et des inégalités ancrées dans la société ». Famille, école et numérique sont les trois incubateurs qui inoculent le sexisme aux enfants dès le plus jeune âge. Il faut donc le combattre là où il naît.

Pour en savoir plus sur l'action du Conseil régional, il faut se reporter au chapitre « Les jeunes » du Rapport Égalité (5.3 p161) qui met bien en évidence des constats concernant des freins culturels notamment dans l'éducation et l'orientation, mais aussi des réalisations avec des résultats très encourageants, par exemple celles du Conseil régional des jeunes, du Centre régional information jeunesse, des Points d'accueil écoute jeunes, des associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, des Fédérations étudiantes et bien d'autres...

Le CESER, qui représente la société civile organisée, ne peut que se féliciter et se réjouir de l'engagement du Conseil régional pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes pour et avec les filles et les garçons d'aujourd'hui en Bretagne avec leur concours, celui des associations, des acteurs institutionnels, des femmes et des hommes engagé-es en Bretagne en faveur de l'égalité qui se retrouvent régulièrement dans les plénières du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne.

Pour ce qui concerne le **chantier 12 « Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville »**, le CESER renvoie à son avis sur le dossier « La Région se mobilise en faveur des quartiers de la politique de la ville bretons- Engagements quartiers 2030 ».

Sur proposition de Chantal JOUNEAUX
au nom de la commission 3 « Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées »

Comme en 2022, le Rapport transversal Jeunesse permet de mettre plus en avant la transversalité des différentes politiques du Conseil régional en faveur des jeunes. Ainsi, la mission 1 du Budget régional (Vie lycéenne et vie étudiante) contribue à la mise en œuvre des chantiers 2, 5, 8, 9 et 11 du Plan Jeunesse, et la mission 2 (Emploi, formation et orientation professionnelles), aux chantiers 1, 2, 3 et 6, de façon plus ou moins importante selon les chantiers concernés. Le Rapport transversal Jeunesse apporte, pour certains des programmes budgétaires concernés, des éléments qui permettent d'enrichir l'analyse que l'on peut en faire.

Concernant le **chantier 1 « Faciliter l'entrée des jeunes dans le monde professionnel »**, le CESER souligne le soutien apporté par le Conseil régional aux Missions locales. Il observe que la baisse du nombre de jeunes accompagnés, déjà constatée en 2022, se poursuit en 2023, même si elle s'atténue. Au regard des évolutions législatives et notamment de la mise en œuvre de la loi « Pour le plein emploi » qui implique des changements de pratiques de la part des conseillers, le CESER s'interroge fortement sur les impacts que cela peut engendrer en matière d'accueil et d'accompagnement de jeunes qui en ont fortement besoin.

C'est sur le **chantier 2 « Assurer un choix de formation épanouissant et enrichissant pour les jeunes bretonnes »** que les missions 1 et 2 contribuent le plus à la politique Jeunesse via les engagements et actions autour des lycées et de l'accompagnement des lycéen·nes, du soutien aux CFA (maintien d'activité, construction et rénovation), du financement des formations sanitaires et sociales et soutien aux étudiant·es de ces filières, de l'accompagnement des jeunes en insertion professionnelle, du soutien aux étudiant·es et du renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Globalement, le CESER tient à souligner l'engagement du Conseil régional dans ces différentes politiques.

L'année 2023 a vu se poursuivre la relance commencée en 2022 des projets éducatifs des lycéen·nes à travers Karta, ce qui est très positif en termes de dynamique des établissements et de soutien aux projets éducatifs des jeunes et en faveur des jeunes. Si le CESER apprécie les enjeux et les axes de travail mis en avant concernant la lutte contre le décrochage scolaire en termes notamment d'accompagnement, de repérage précoce, de repérage des « invisibles »,

et d'expérimentation, il déplore en revanche le manque de données chiffrées (nombre de jeunes repérés, de jeunes suivis, etc.) et d'informations précises en la matière, et cela, pour la deuxième année consécutive. Il existait auparavant une synthèse régionale annuelle concernant les jeunes en situation de décrochage scolaire, réalisée par le GREF Bretagne, et le CESER déplore que cette synthèse n'existe plus depuis deux ans. Il retient de la présentation qui a été faite récemment de la mise en place du tout nouvel Observatoire Breton des Jeunes, que des données sur le décrochage scolaire et l'indice d'éloignement des collèges et lycées pourraient venir s'ajouter aux données d'ores et déjà prévues, et il sera particulièrement attentif à ce point.

Le CESER note la place occupée par les jeunes de moins de 30 ans dans les différents dispositifs de formation professionnelle de la Région telles que les gammes PRÉPA (Projet, Avenir, Clés), QUALIF Emploi (programme, individuel), et les actions territoriales PRÉPA et QUALIF. Certains de ces dispositifs ont d'ailleurs connu en 2023 une hausse significative du nombre de stagiaires de moins de 30 ans, ce qui démontre les besoins croissants en termes d'accompagnement. Peut-être aussi des signes d'inquiétude quant à la situation des jeunes.

Concernant le **chantier 3 « Permettre aux jeunes de trouver l'information dont ils et elles ont besoin »**, le CESER souligne positivement les actions de proximité en matière d'information et d'aide à l'orientation ainsi que l'enrichissement de la plateforme IDEO. Il encourage le Conseil régional à poursuivre dans ce sens en lien avec les chantiers du CPRDFOP. Par ailleurs, il suggère que les informations de la plateforme IDEO soient communiquées aux acteurs locaux pour qu'ils puissent les relayer sur le terrain.

Face aux difficultés des jeunes, notamment des étudiants, à se loger, le CESER souligne l'investissement, au travers du CPER, dans le financement de logements étudiants et l'effort budgétaire supplémentaire réalisé par le Conseil régional en 2023 pour faire face au coût des opérations. Au regard des besoins qui s'accroissent, cette politique inscrite dans le **chantier 5 « Garantir l'accès à un logement pour les jeunes breton·nes »** est cruciale. Répondre à la problématique des mobilités (chantier 6 « Garantir l'accès à la mobilité sous toutes ses formes ») est aussi essentiel et le Conseil régional y répond notamment via l'abondement du FAJ (en lien avec les Missions locales) et l'aide au financement du permis de conduire dans le cadre des formations qu'il finance, une aide dont le nombre de jeunes bénéficiaires a plus que doublé en 2023.

S'agissant des aides à la mobilité internationale des apprenant·es (**chantier 9 « Faciliter la mobilité à l'international dans le cadre de l'éducation formelle et non formelle »**), l'engagement de la Région passe essentiellement, d'une part, par le soutien aux projets de mobilité européenne et internationale, et, d'autre part, par l'animation du réseau des développeur·euses d'Erasmus+ et du COREMOB (Comité régional de la mobilité). Dans ce cadre, le CESER salue les rencontres et actions réalisées avec et par les différents acteurs pour la mise en œuvre du plan 2022-2027 du COREMOB.

Le CESER note que le Conseil régional mène aussi des actions pour **« Permettre aux jeunes de s'engager » (chantier 8)** notamment en soutenant le Conseil régional des jeunes lycéen·nes et apprenti·es, qui a été renouvelé en 2022.

S'agissant du soutien à la formation des animateurs loisirs-jeunesse en langue bretonne, il prend note d'une reprise de la dynamique en 2023, après deux années difficiles (57 jeunes formés en 2023 contre 21 seulement en 2021).

Enfin, concernant les actions pour **« Garantir l'égalité femmes-hommes » (chantier 11)**, le CESER note que se poursuivent, d'une part, le déploiement de l'équipement des lycées en distributeurs gratuits de protections hygiéniques et, d'autre part, la promotion des filières scientifiques et professionnelles auprès des lycéen·nes. Sur ce dernier volet, il invite, comme l'an passé, à reprendre les préconisations de son étude [« En Bac pro, et après ? »](#) pour favoriser la mixité filles-garçons dans les formations professionnelles initiales et dans les lycées professionnels.

Rapport transversal Santé

Sur proposition d'Elisabeth MAIGNAN et Sylvère QUILLEROU
au nom de la commission 4 « Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie »

Le Conseil régional présente un nouveau rapport transversal dans le cadre de son RADD. Clair, pédagogique et actualisé, le document rappelle tout d'abord que le Conseil régional dispose de compétences lui permettant d'intervenir en faveur de la santé des Bretonnes et des Bretons. Il met en lumière les particularités et défis régionaux en matière de santé, notamment ceux du vieillissement et de la croissance démographiques.

L'état de santé de la population bretonne est marqué par une surmortalité en matière de cancers et de maladies cardio-vasculaires ; une fragilité particulière en termes de santé mentale avec, notamment, le taux de mortalité par suicide le plus élevé des régions françaises ; des spécificités concernant la santé au travail (ex : troubles musculo-squelettiques - TMS) et de santé environnement (ex : radon et autres pollutions de l'air) ; des inégalités territoriales de santé qui s'aggravent dans l'offre de soins (ex : zones rurales et urbaines denses).

Le CESER partage le principe énoncé par le Conseil régional en introduction de son rapport transversal selon lequel « être soigné sans discrimination, quelle que soit sa condition économique et sociale, et bénéficier d'une vie décente est un droit fondamental » qui « passe par l'égalité dans l'accès aux soins, aux institutions, à la prévention et à un environnement sain ». Le CESER observe, lui aussi, que « la fragilité du système de santé en Bretagne est un problème multifactoriel » et que « cette fragilité découle de problèmes d'accessibilité, de ressources humaines insuffisantes, de défis démographiques, de besoins spécifiques de santé et de contraintes financières ». A l'instar du Conseil régional, le CESER pense qu'« il est essentiel que des mesures soient prises pour renforcer le système de santé afin d'assurer des soins de qualité auxquels ont droit toutes les Bretonnes et les Bretons ».

Afin d'œuvrer pour une Bretagne en bonne santé, le Conseil régional s'est mobilisé en 2023, avec ses partenaires, en continuant à actionner 5 leviers :

- Former les futur-es professionnel·les de santé
- Agir sur les déterminants environnementaux de la santé
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique globale, de promotion et de prévention de la santé (PPS)
- Favoriser une offre de soins équitable sur tous les territoires bretons
- Faire de la Bretagne une région engagée en matière d'innovation en santé.

Le CESER soutient pleinement l'action transversale du Conseil régional en faveur de la santé des Bretonnes et des Bretons en 2023. Dans un contexte budgétaire qu'il sait tendu, il l'encourage à poursuivre ses engagements volontaristes et transversaux en ce domaine, notamment auprès des jeunes et des territoires fragiles, la santé étant à la fois un droit humain fondamental, la condition et la résultante d'un développement durable régional.

1. Levier 1 : Former les futur-es professionnel·les de santé breton·nes

Le volet « formations sanitaires et sociales » du rapport transversal Santé reprend les points abordés dans le RAP du programme 203. Le CESER renvoie donc à son avis sur le RAP.

2. Levier 2 : Agir sur les déterminants environnementaux de la santé

L'année 2023 a été marquée par l'adoption du quatrième Plan régional santé environnement 4 (PRSE4), copiloté par l'Agence régionale de santé, la Préfecture de région et la Région Bretagne. Comme il l'a fait [dans sa contribution de juillet 2023](#) et [son avis d'octobre 2023](#) sur le PRSE 4, le CESER souligne l'importance de la coordination de l'action publique en faveur de la santé environnement, celle-ci étant au carrefour de multiples enjeux de santé, de qualité de vie et de développement dans les territoires. Elle le sera probablement encore davantage demain, notamment pour atténuer les conséquences sanitaires du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité et s'y adapter pour garantir le droit de toutes et tous à un environnement sain. Le CESER se félicite donc de l'anticipation, par le

Conseil régional, des effets du changement climatique avec la mise en œuvre du plan Breizh Hin d'adaptation au changement climatique en partenariat avec la DREAL, l'ADEME, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Office français de la biodiversité (OFB).

Le CESER rejoint l'engagement du Conseil régional sur les actions prioritaires suivantes : la préservation de la ressource en eau, de la qualité sanitaire de l'air et des sols, l'amélioration de la qualité environnementale du milieu rural, la prise en compte de la santé environnement par les EPCI bretons et dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités, la connaissance et la promotion de l'impact positif de la nature sur la santé, et enfin l'implication des acteurs du système de santé en santé environnement.

La mesure de la qualité de l'air est placée sous la surveillance de l'association Air Breizh, dont les capteurs sont répartis à travers notre région. Comme il l'a montré dans son rapport [Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !](#) (octobre 2020), l'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers la qualité des milieux (air, eau, sols) et leur biodiversité. Ressources vitales pour la santé humaine, elles peuvent aussi, lorsqu'elles sont altérées, être à l'origine de nuisances (zoonoses, pollutions, bruit, insalubrité...). D'où l'importance de soutenir les approches intégrées et globales de la santé de type « *One health* » (Une santé) ou « *Planetary health* » (santé planétaire), comme le fait le PRSE4.

La qualité de l'eau est une préoccupation majeure du Conseil régional. Il apporte son soutien aux programmes d'action de reconquête de la qualité des eaux portés par les collectivités locales. Le CESER salue la constance du Conseil régional dans l'animation et la coordination des actions menées dans les territoires, dans un réel esprit de concertation en faveur de la santé environnement.

3. Levier 3 : prévention et promotion de la santé

Ce troisième levier est au cœur de la politique de santé du Conseil régional avec un public prioritaire : les jeunes. Le CESER accueille, avec intérêt, la transmission des informations en ce domaine, notamment l'enquête sur la santé des jeunes dans les Missions Locales de Bretagne en 2023. A noter, dans cette étude, l'importance des troubles et conduites à risques affectant particulièrement les jeunes des quartiers prioritaires dans le champ de la santé sexuelle et les difficultés d'accès aux soins auxquels ils-elles sont confronté-es ; mais aussi les problématiques de santé mentale et de nutrition rencontrées par les jeunes des zones de revitalisation rurale accompagnés par les Missions locales. Alors que la moitié des jeunes interrogés déclare ne pas être satisfaite de son sommeil, les troubles qui s'y rapportent pourraient notamment être liés, selon certaines études scientifiques, à une exposition nocturne croissante à la lumière bleue des écrans envoyant un signal lumineux au cerveau retardant l'endormissement. Le CESER estime qu'un important effort de prévention reste à fournir sur le sujet.

Le CESER apprécie l'information synthétique apportée par le zoom fait sur les principales causes de décès en Bretagne, toutes populations confondues, que sont les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire. La « mortalité évitable » pourrait appeler le développement des mesures de prévention, parent pauvre de notre système de santé. Par exemple, la surmortalité prématurée évitable chez les hommes (20 % plus élevée en Bretagne qu'en moyenne nationale) pourrait être reliée aux conséquences de la consommation de tabac et au suicide notamment.

Le bilan des actions présenté souligne la mobilisation du Conseil régional sur la prévention et la promotion de la santé par les pairs, notamment via le dispositif Corres'Santé ; 128 élèves se sont ainsi investis dans des sujets prégnants : vie affective et sexuelle, égalité fille-garçon, préjugés et discrimination, soirées festives et consommation de produits psychoactifs. Cette action a été accompagnée par des structures ressources (Addiction France, Promotion de la santé Bretagne, Liberté couleurs) dans les établissements souhaitant développer des démarches d'éducation à la santé. Le CESER s'étonne que la promotion de la santé et la prévention par l'activité physique et le pratique sportive ne figurent pas parmi les actions citées. Il suggère de développer cet axe à l'avenir, en lien avec la politique sportive régionale et le nouveau Plan régional santé-sport-bien-être, dont le Conseil régional est signataire.

Dans les collèges, dans le cadre des dispositifs anti-harcèlement pHARe, promus par l'Éducation nationale, des élèves Ambassadeurs sont le relais, auprès de leurs pairs, des enjeux de la prévention du harcèlement - y compris sous la forme de cyberharcèlement - et des moyens d'y contribuer. Ils imaginent des affiches expressives sur le sujet. Si le CESER approuve les actions menées, il souhaite que les professionnel·les de santé dans les territoires soient davantage et directement impliqués dans ces actions de prévention.

Sont aussi promues des dispositions de prévention des conduites à risque en milieu festif, la mobilisation du dispositif Karta (soutien aux projets éducatifs des lycées) via son axe « santé et qualité de vie », l'encouragement des dynamiques éducatives de la santé des jeunes par les jeunes (ex : prévention par les pairs) : projets finalisés en 2024 par le Conseil régional des jeunes sur la question de l'endométriose, des infections sexuellement transmissibles (IST), de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), de l'éducation au genre et à la sexualité et plus globalement, de l'égalité entre les femmes et les hommes. Si le CESER soutient l'ensemble des actions menées, il aimerait obtenir des retours d'expérience sur ces sujets sensibles.

4. Levier 4 : Accès à la santé

Le CESER partage le constat du Conseil régional selon lequel « *la pandémie récente a évidemment contribué à placer cette question de la santé au cœur de toutes les attentions ; elle a également exacerbé les faiblesses d'un système de santé déjà très déstabilisé en Bretagne. Les hôpitaux ont été débordés, de nombreux soins ont été reportés, et la pression sur le personnel médical s'est accrue* ». Tous les enseignements de la crise sanitaire ont-ils vraiment été tirés en Bretagne ? La situation du système de santé est-elle meilleure aujourd'hui qu'en 2020 ? Notre système de santé reste fragilisé par le manque de personnel soignant. Les établissements de santé rencontrent des difficultés à recruter et à retenir les professionnel·les, ce qui a pour corollaire une augmentation de leur charge de travail, ce qui au fil du temps affecte la permanence et la qualité des soins prodigués.

Le CESER constate la poursuite en 2023 de la prise en compte, par le Conseil régional, de la préoccupation des Bretonnes et des Bretons sur l'accessibilité aux soins de santé, notamment dans les territoires déficitaires en offre de soins, tels que le Kreiz Breizh et les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Si l'on considère que la notion de zone sans accès à une offre de soins est relative, il convient de retenir l'allongement des délais de rendez-vous qui constitue, en revanche, un indicateur objectif pour appréhender l'accessibilité des soins et la cohérence entre l'offre restreinte et la demande de soins. Le CESER alerte à nouveau sur la croissance des inégalités territoriales en santé en Bretagne, comme en témoigne, par exemple, la « régulation » - euphémisme administratif de la gestion et de la banalisation de la pénurie de l'offre de soins - de plus en plus fréquente des services d'urgence dans certains territoires déficitaires. La densité des professionnel·les de santé va connaître un long creux démographique. Selon la DREES, rapportée à l'augmentation de la population et son vieillissement, la population médicale ne retrouverait son niveau actuel qu'en 2035 et la population pharmaceutique qu'en 2050 !

Au vu d'une situation risquant de devenir de plus en plus critique pour l'accès de toutes et tous au droit à la santé, le CESER met l'accent sur l'impérieuse nécessité de poursuivre des expérimentations sur le terrain pour limiter les effets néfastes de cette pénurie, qui s'étend aujourd'hui, de manière alarmante, à l'offre de médicaments (ex : raréfaction de traitements antibiotiques ou anticancéreux en pharmacie pouvant induire une perte de temps et de chance dans le traitement de maladies, y compris infantiles).

Si les données globales sont plutôt encourageantes sur la santé des jeunes, elles peuvent masquer certains comportements et pratiques à risque comme la consommation régulière d'alcool, de tabac ou d'autres substances, sans oublier le risque suicidaire (deuxième cause de mortalité des 15-24 ans en Bretagne après les accidents de transport).

Le CESER apprécie que le Conseil régional se réfère à son rapport [Il faut toute une région pour favoriser le bien-être des jeunes en Bretagne. Promouvoir la santé mentale avec elles et avec eux](#), dans lequel il appelle à faire de la santé mentale des jeunes une grande cause régionale mobilisant toute l'action publique et toute la société en Bretagne. Le renforcement en 2023 du soutien du Conseil régional au réseau territorial des Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) est à saluer en ce sens, alors que certains d'entre eux sont confrontés à des diminutions brutales d'autres

financements publics, ce que le CESER dénonce. En effet, il considère que les 19 Points d'accueil et d'écoute anonyme des jeunes en Bretagne constituent un maillon essentiel parmi les acteurs de santé pour la jeunesse avec le développement des démarches d'« aller-vers ». La forte croissance des jeunes accueillis dans les PAEJ, passant de 2 500 en 2021 à plus de 5 600 en 2023, témoigne d'une part des besoins d'écoute et d'accompagnement psychologiques croissants des jeunes en mal-être et en souffrance, aggravés par l'empreinte de la crise sanitaire de la COVID-19 ; d'autre part de la pertinence de l'action des PAEJ en Bretagne. Le CESER redit sa forte inquiétude sur la situation critique de l'offre de soins en psychiatrie et en pédopsychiatrie en Bretagne, comme ailleurs en France, alors que les besoins de prise en charge vont croissant.

Le CESER souligne positivement le soutien régional, en 2023, apporté à la mise en service de maisons de santé pluri-professionnelles et de centres de santé grâce à l'accompagnement du dispositif Boosterr'Santé. La lutte contre les inégalités territoriales de santé passe aussi par l'aide au transport des professionnel·les de santé et des patient·es s'agissant des îles. Le CESER approuve la mobilisation engagée en partenariat avec l'ARS et l'association des Iles du Ponant, dans le Morbihan (tarification spécifique), dans l'attente de l'extension du service aux autres départements.

C'est tout le chaînage « promotion de la santé-prévention-soins-rétablissement » qu'il faut préserver ou rétablir dans l'ensemble des territoires en Bretagne, dans toutes les dimensions de la santé : mentale, physique, sociale et environnementale. Le Conseil régional, même s'il n'est pas le premier responsable, est compétent et légitime pour continuer à prendre sa part dans ce combat pour la santé de toutes et tous en Bretagne. Ce rapport transversal santé du RADD 2023 le démontre une fois encore.

5. Levier 5 : l'innovation en santé

Le Conseil régional intègre l'innovation en santé au cœur de la stratégie d'innovation régionale. L'économie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie est en effet identifiée comme l'un des cinq Domaines d'innovation stratégiques dans la stratégie régionale de recherche et d'innovation. Ainsi, en 2023, 31 actions relevant de ce domaine ont été accompagnées par la Région. Le CESER soutient pleinement cette démarche, y compris dans la promotion de la santé et de la prévention. Il partage ainsi la position du Conseil régional selon laquelle « *les enjeux de prévention dans le parcours de vie, le handicap et le bien vieillir, intégrant les dimensions santé et environnement, santé au travail et nutrition et santé s'inscrivent pleinement dans la stratégie, aux côtés des sujets plus classiques des technologies de santé et des thérapies innovantes* ».

Le CESER apprécie les démarches territoriales d'innovation en santé dans le cadre du dispositif régional Boosterr'Santé, appelant les acteurs locaux à procéder à des expérimentations adaptées aux territoires. Cinq projets ont été soutenus en 2023 : un Institut Parentalité et quatre centres de santé accompagnés à hauteur de 130 k€ en fonctionnement et 17 200 € en investissement. Le soutien à l'innovation dans le champ du vieillissement de la population est également un enjeu essentiel pour les années à venir (ex : silver économie).

Le CESER prend acte du transfert de technologie du monde académique vers le monde industriel et soutient ce mouvement. La consolidation du réseau Biogenouest, la poursuite des projets structurants du CPER 2021-2027, ainsi que la convention-cadre Région Bretagne-INSERM ont retenu l'attention du CESER. Face aux nouveaux enjeux contemporains et à venir de la santé en Bretagne, il est essentiel de renforcer le soutien régional à la recherche et à l'innovation en santé.

Rapport transversal Mer

Sur proposition d'Anne MENGUY et David RIOU
au nom de la commission 5 « Environnement, ressources et climat »

1. Un effort de mise en cohérence

De manière générale, le CESER apprécie l'effort très clair de mise en cohérence de ce rapport transversal avec la Politique régionale mer et littoral (PRML) et ses différentes déclinaisons. Le document a l'avantage de montrer à nouveau la transversalité des sujets maritimes, qui irriguent l'ensemble des politiques régionales.

Le CESER note toutefois que persiste une ambiguïté sur la portée de cette politique régionale, qui doit constituer le plan d'action du Conseil régional pour la mer et le littoral, en tant que collectivité qui s'appuie sur des compétences et des objectifs qui lui sont propres, et non en tant que territoire. « *L'ambition maritime de la Bretagne pour les années à venir* » a été formalisée de manière plus large au travers de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral (SBML) adoptée par la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML). Cette confusion nuit à l'effort de lisibilité et de caractérisation des actions, des compétences et des leviers que le Conseil régional mobilise (financement, incitation, animation, coordination des actions, etc.).

Par rapport aux années précédentes, un effort important de transparence a été réalisé dans ce rapport transversal. Il apparaît cependant inégal selon les missions et encore inabouti dans certains chantiers : il reste parfois difficile de distinguer dans ce rapport ce qui relève d'informations et de données de contexte, de ce qui relève à proprement parler de l'action régionale pour l'année 2023. Une marge de progression demeure donc pour que ce rapport d'analyse devienne un véritable rendu compte de l'action régionale.

Le CESER apprécie qu'un rappel du contexte régional soit présenté au début de chaque chantier. La présentation du lien entre chantier et mission lui apparaît également pertinente mais encore assez peu lisible. Quant aux chiffres clés retenus, ils apparaissent malheureusement souvent peu informatifs en l'absence d'explicitations complémentaires (est-ce peu ou beaucoup ? quelles en sont les évolutions ?).

2. Une formalisation des ambitions maritimes

Sur le fond, le CESER note globalement que l'année 2023 était placée sous le signe de la formalisation des ambitions maritimes et de leurs premières déclinaisons. Le CESER renvoie à ses avis sur les différentes feuilles de route élaborées et propose quelques éléments d'analyse chantier par chantier.

Le chantier 1 « *la mer, un pilier de la transition et du développement de l'économie bretonne* », comporte très peu d'informations sur les actions mises en œuvre et apparaît sensiblement déséquilibré par rapport aux autres.

Le chantier 3 « *une filière halieutique résiliente et tournée vers l'avenir* » s'appuie sur la feuille de route halieutique élaborée en 2023. Puisqu'elle a été élaborée en concertation et est présentée comme la « stratégie halieutique pour la Bretagne », le CESER s'interroge sur l'appropriation par les professionnels de cette démarche. Les acteurs se reconnaissent-ils dans ses ambitions et sont-ils prêts à s'engager aux côtés de la Région ? Comme il l'a indiqué dans [son avis de février 2024](#), le CESER sera attentif au suivi de sa mise en œuvre.

Concernant le chantier 10 « *s'adapter aux effets du changement climatique sur le trait de côte* », le CESER considère, comme il l'a exprimé dans son avis de février 2024, qu'il y a urgence à agir, en proposant une déclinaison d'objectifs opérationnels.

Concernant le chantier 12 « *des eaux côtières de qualité assurant le bon fonctionnement des écosystèmes et la pratique des activités maritimes primaires* », il est fait mention, à nouveau, d'un chantier commun entre la

Conférence régionale mer littorale (CRML) et l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE) : est-ce concrètement engagé et dans quel calendrier ? quelles modalités de travail sont mises en place ?

Concernant le chantier 14 « *un réseau régional de territoires maritimes* », 40 % de l'enveloppe du Développement local par les acteurs locaux (DLAL) 2014-2020 a été payée en 2023, soit 3 ans après la fin théorique du programme. Quelles en sont les conséquences ? Doit-on en tirer des enseignements pour la période en cours (2021-2027) ?

Le chantier 15 « *Une planification spatiale maritime régionale pour donner de la visibilité aux activités et s'assurer du bon fonctionnement des écosystèmes marins* » porte une ambition essentielle. Le CESER s'interroge sur le peu de projets et d'actions concrètes présentées sur ce chantier.

Le CESER suivra en 2024 la déclinaison de la stratégie nationale mer et littoral, ainsi que la mise en œuvre des feuilles de route élaborées et adoptées en 2023 ou prévues pour 2024 (feuilles de route pour l'éducation à la mer et la formation aux métiers maritimes). Il sera attentif à leurs effets en termes de « maritimisation » de la Bretagne.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2023 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-François ESNEE

Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des CCI.

Le rapport d'activité et de développement durable de la Région Bretagne gagne d'année en année en volume. Il présente le mérite de décrire par mission et par programme les actions menées par le Conseil régional. Il répond aussi à l'obligation de production d'un bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale, d'un bilan des émissions des gaz à effet de serre et d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes, illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Sans conteste, il livre une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par la collectivité régionale pour déployer les politiques publiques. Les fiches présentées par programme dans le rapport permettent, sur un sujet précis, de mesurer l'engagement de l'institution en termes budgétaire et en termes d'action. Cependant, l'impact des moyens mobilisés sur le développement régional n'est pas mesuré. Une évaluation quantitative et qualitative des résultats obtenus permettrait de mesurer l'efficacité des actions et des moyens engagés et de connaître la portée des politiques dans leurs dimensions sociales, économiques ou territoriales. Une telle démarche permettrait d'apprécier l'intérêt d'affectation de ressources publiques sur chaque programme.

Le RADD se présente ainsi comme un double rapport, rapport d'activité et rapport environnemental. Il ne constitue pas un rapport du développement durable régional comme on pourrait l'attendre, qui traduirait les contributions économiques, sociales et environnementales au développement soutenable de la région, en corrélant les allocations budgétaires à l'amélioration des situations économiques, sociales et environnementales, avec la mesure d'impact de la politique publique.

De plus, pour être objective et comme pour toute institution ou entreprise, il conviendrait que cette évaluation soit réalisée par un tiers.

Je vous remercie de votre attention.